Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire

2014

RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

SODECI s.a.

Notre mission, vous servir

Une Société du Groupe eranove

Directeur de la Publication : EBAH Basile
Directeur de la Rédaction : KOUADIO Amani

Coordination RSE: KONE Bazoumana & BeDevelopment
Comité de rédaction : KONE Bazoumana - LOMBARDO Cédric A. - TOILY GONTO Alexis - LABORDE Bruno - KOUAI BI Théodore - COULIBALY Inza

Conception Graphique et Mise en page - BeDevelopment
Page de couverture - Seven
Photothèque : Direction de la communication SODECI

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	5
PROFIL DE L'ORGANISATION	6
CHAINE DE VALEUR MÉTIERS	10
GOUVERNANCE DU SECTEUR	16
GOUVERNANCE & ÉTHIQUE	19
MODÈLE MANAGÉRIAL, DÉMARCHE QSE ET RSO	23
PERFORMANCES ÉCONOMIQUES	27
PERFORMANCES SOCIALES	33
PERFORMANCES SOCIÉTALES	40
PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	46
TABLEAU DE CONCORDANCE GRI 4	52

UNE EXPERTISE AU SERVICE D'UNE CROISSANCE DURABLE

Dans un monde dynamique où les défis environnementaux, sociaux, sociétaux et économiques sont de plus en plus complexes, la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI) renforce sa démarche de responsabilité sociétale.

Dotée d'une expertise reconnue dans la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement, la SODECI contribue par ses actions au respect de l'environnement et à une croissance durable, au bénéfice de tous ses partenaires : actionnaires, collaborateurs, fournisseurs, clients et communautés locales.

En effet, la SODECI bénéficie d'un excellent capital « connaissance du territoire ivoirien », d'un savoir-faire acquis depuis 1960, d'un modèle économique solide, de collaborateurs au service de leurs clients, d'une volonté de concrétiser ses engagements de qualité de service et de développement durable.

La SODECI, société transparente, accorde une grande importance à informer ses parties prenantes de ses actions et performances.

Ce deuxième rapport de développement durable rend compte des actions de responsabilité sociétale qu'elle a mise en œuvre en 2014.

M. Basile EBAH
DIRECTEUR GENERAL SODECI

1 DECLARATION DE LA DIRECTION GENERALE

L'eau potable est une ressource vitale pour les populations, capitale pour le développement économique et humain. Après plus de 50 années de gestion du service public d'eau potable et d'assainissement en Côte d'Ivoire, qui ont permis au pays d'atteindre un taux de couverture de plus de 60%, un certain nombre de ménages ivoiriens n'ont toujours pas accès à cette ressource vitale.

La vision du gouvernement ivoirien de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 va se traduire par l'augmentation des activités domestiques et industrielles. Il en résultera d'une part l'accroissement de la demande en eau potable et, d'autre part, la nécessité de services d'assainissement conséquents visant à préserver la santé publique des populations et l'environnement.

A ces défis s'ajoute le changement climatique, avec ses conséquences sur les variations pluviométriques, qu'il nous faut intégrer dans nos cœurs de métiers.

La SODECI, pour faire face à ces enjeux et garantir les performances de l'entreprise tout en préservant les besoins des générations futures, s'est dotée d'une politique et stratégie de développement durable structurée autour de 7 axes :

- améliorer la satisfaction des parties prenantes dans sa sphère d'influence,
- améliorer le taux de recouvrement et le ratio de facturation,
- assurer la continuité et la qualité de services,
- améliorer le professionnalisme de tous ses collaborateurs,
- améliorer les résultats économiques et financiers,
- améliorer les résultats sociaux et sociétaux
- améliorer les résultats environnementaux.

Cette politique et stratégie intègre les principes de responsabilités sociétales des organisations, en suivant les recommandations de la norme ISO 26000.

La SODECI entend ainsi contribuer à une croissance durable au service de toutes ses parties prenantes consommateurs, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et communautés locales.

Directeur Général
EBAH BASILE

D.G. Opérations
GUIVARCH HERVE

Sécrétaire Général
KOUADIO AMANI

D.G.A. Exploitation
DA CRUZ DOMINIQUE

D.G.A. Technique
YOBOUE DESCORD

D.G.A. Finance
AKELE JOCELYN

2 PROFIL DE L'ORGANISATION

2014

Société privée de service public
Eau potable
Assainissement

Millions de m³
208 815
Production d'eau potable

888
localités desservies

787 326
clients eau potable

2.1 PRÉSENTATION DE LA SODECI

Créée en 1959, la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI) est une société anonyme avec conseil d'administration, au capital de 4 500 000 000 FCFA, ayant son siège à l'avenue Christiani, commune de Treichville, à Abidjan, Côte d' Ivoire.

Société privée de service public d'eau potable et d'assainissement, elle est liée à l'Etat de Côte d'Ivoire par un contrat lui permettant d'exploiter, d'entretenir et de renouveler les ouvrages appartenant au patrimoine de l'Etat. A ce titre, elle est chargée :

- de l'exploitation du service public de l'eau potable dans les zones urbaines de Côte d'Ivoire ;
- de l'exploitation du service public d'assainissement sur le réseau des eaux usées et le réseau de drainage des eaux pluviales d'Abidjan.

Le développement du secteur de l'eau potable et de l'assainissement demeure des prérogatives régaliennes de l'État.

Introduite en bourse en 1985 et cotée à la BRVM d'Abidjan, son capital social est majoritairement détenu par la société Eranove (46,07%). L'Etat de Côte d'Ivoire dispose de 3,25% de son capital, tandis que les collaborateurs de la SODECI possèdent 6,72 % des parts de l'entreprise.

Au 31 décembre 2014, elle comptait 2152 collaborateurs, dont 469 collaboratrices, répartis entre le siège social et 12 directions régionales, desservant 888 localités en Côte d'Ivoire.

1959

Premier partenariat public privé de Côte d'Ivoire

Le personnel de la SODECI a contribué à la production de 208 815 millions de mètres cubes d'eau potable au profit de 787 326 abonnés. Après une hausse de 4% sur l'exercice 2013, la production d'eau potable de la SODECI en 2014 a augmenté de 0,5%. En 2015, avec la mise en service de l'usine de production de Bonoua, la SODECI attend un accroissement de la production d'eau potable de 8,5%.

Dans le but de rapprocher ses services et produits de ses clients, d'être encore plus à leur écoute, la SODECI a opté pour une structure décentralisée. Ses centres d'accueil et ses secteurs de production dépendent hiérarchiquement des Directions régionales. Le nombre de centres SODECI était de 198 en 2014; il reste stable après une hausse de 9,4% en 2013. Celui des localités desservies a augmenté de 2,5% sur l'année 2014, après une hausse de 5,1% en 2013.

Production, abonnés et localités desservies, 2012-2014

	2012	2013	2014
Production d'eau potable (millions de m3)	199 866	207 870	208 815
Localités desservies	824	866	888
Nombre d'abonnés	707 873	740 407	787 326

2.2 | CŒUR DE MÉTIER DE LA SODECI

Rendre accessible

les services essentiels d'eau potable et d'assainissement

La SODECI exerce ses deux principaux métiers, l'eau potable et l'assainissement sur la base de contrats d'affermage signés avec l'Etat de Côte d'Ivoire. Propriétaire des infrastructures, l'Etat assure la responsabilité de la politique d'orientation et la réalisation des investissements en infrastructure, tandis que la SODECI en assume l'exploitation et l'entretien.

Ces deux entités conjuguent leurs efforts pour répondre aux besoins des populations, en tenant compte des réalités économiques, démographiques et climatiques qui marquent le développement des secteurs de l'eau potable, et de l'assainissement en Côte d'Ivoire.

Son activité de base, l'eau potable, est régit par le premier partenariat public privé de Côte d'Ivoire. Ce partenariat fut conclu en 1959 lorsque la ville d'Abidjan a confié, par appel d'offres international, la gestion de son réseau d'eau potable à la société SAUR qui créera la SODECI.

Au terme de plusieurs évolutions institutionnelles et contractuelles, le périmètre géographique de la SODECI sera étendu à tout le territoire, avec la gestion exclusive du service public de l'eau potable en zone urbaine. A ce titre elle s'est vue conférer la responsabilité:

- de l'exploitation des nappes aquifères ;
- des opérations liées à l'exploitation et à la gestion des réseaux de production et de distribution ;
- des travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement du patrimoine de l'Etat, sous certaines conditions;
- des travaux neufs d'adaptation, de renforcement et d'extension nécessaires au maintien de la qualité du service, sous certaines conditions.

Son second métier, l'assainissement, porte sur l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains d'assainissement et de drainage de la ville d'Abidjan ainsi que les installations et ouvrages associés, incluant les stations d'épuration de Bingerville et de Dabou.

- l'entretien, l'exploitation des réseaux et installations d'assainissement et de drainage de la ville d'Abidjan, incluant les stations d'épuration de Bingerville et de Dabou ;
- la gestion des abonnés, incluant la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement ;
- l'exécution des travaux confiés exclusivement au fermier (SODECI) ;
- le drainage de la ville d'Abidjan limité au réseau souterrain excluant le réseau des caniveaux (réseau ouvert).

Établi selon les lignes directrices du Global Reporting Initiative V4, ce rapport présente la démarche développement durable de la SODECI sur ses deux périmètres d'activités pour l'année 2014. Il fait suite au premier rapport développement durable publié en 2013.

SODECI s.a

Notre mission, vous servir

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

POLITIQUE ET STRATÉGIE 2012-2014

I – NOTRE VISION

Notre ambition est de devenir la société de référence, leader en Afrique dans la gestion des services publics d'eau et d'assainissement répondant aux meilleures performances internationales, engagée dans la satisfaction permanente de nos clients, par notre professionnalisme, le respect de nos valeurs et dans une dynamique de développement durable.

II – NOS OBJECTIFS

Les objectifs spécifiques suivants doivent être assurés dans toutes les structures de l'entreprise :

1. AMÉLIORER LA SATISFACTION DU CLIENT

2. AMÉLIORER LE RATIO DE FACTURATION

3. AMÉLIORER LE TAUX DE RECOUVREMENT

4. AMÉLIORER LA CONTINUITÉ DE SERVICE

5. AMÉLIORER LE PROFESSIONNALISME DE TOUS LES COLLABORATEURS

6. AMÉLIORER LE RÉSULTAT FINANCIER

7. TENDRE VERS ZÉRO ACCIDENT DE TRAVAIL

8. MAINTENIR UN BON CLIMAT SOCIAL

9. RENFORCER LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Abidjan, le 27 février 2012

Le Directeur Général

EBAH Basile

Le Président du Conseil d'Administration

AHOUNE Firmin

3 CHAINE DE VALEUR MÉTIERS

La chaîne de valeurs métiers de la SODECI est divisée en quatre étapes comprenant la production d'eau potable, son transport et sa distribution, les services aux consommateurs et la gestion du réseau d'assainissement.

Captage de l'eau brute

Métiers : Pompage de l'eau brute à partir des eaux de surfaces et des eaux souterraines.

Enjeux : Disponibilité de la ressource en eau (quantité et qualité) - Changement climatique - Croissance démographique - Préservation des ressources - Efficacité énergétique - Préservation de l'environnement.

Actions : Analyse de la qualité de l'eau brute - Suivi des ressources en eau et des besoins des populations - Élaboration des plans de pompage.

Traitement de l'eau

Métiers : Potabilisation de l'eau - Mise en conformité aux normes physico-chimiques et bactériologiques

Enjeux : Santé publique - Gestion des déchets

Actions : Conformité aux recommandations de l'OMS - Suivi des intrants de traitement - Mise en place de parcs à déchets.

Contrôle de la qualité

Métiers : Analyse de l'eau sur toute la chaîne production et distribution

Enjeu : Santé publique

Actions : Contrôle qualité répété. Laboratoire certifié ISO 9001

En 2014, le long de cette chaîne des valeurs, la SODECI a entrepris d'identifier ses enjeux de développement durable et ses actions mises en œuvre.
Ces enjeux seront partagés avec toutes ses parties prenantes. Ce dialogue permettra de les organiser en priorités, de renforcer les actions conduites et d'en préparer de nouvelles, pour atteindre un niveau toujours plus élevé de performance globale.

Transport et distribution de l'eau potable

Métiers : Exploitation, entretien et maintenance du réseau

Enjeux : Accès au réseau - Intégrité du réseau - Continuité et qualité de service - Formation, santé et sécurité des collaborateurs

Actions : Entretien et maintenance du réseau - Réduction des pertes sur le réseau - Lutte contre la fraude - Innovations techniques (télé-relevé des compteurs)

Services aux consommateurs

Métiers : Accueil des consommateurs - Traitement des demandes - Facturation et recouvrement

Enjeux : Accès au service - Consommation durable - Gestion des données personnelles - Taux de facturation et de recouvrement - Contribution à l'équilibre financier du secteur

Actions : Déploiement d'un réseau d'agences clientèle - Traitement en temps réel des demandes - Information et sensibilisation des consommateurs - Innovations dans les modes de paiements

Assainissement

Métiers : Collecte et transport des eaux usées - Épuration des eaux et rejet en milieu naturel - Exploitation du réseau souterrain d'évacuation des eaux pluviales de la ville d'Abidjan

Enjeux : Santé et sécurité publique - Accès au réseau et Intégrité du réseau - Santé et sécurité des collaborateurs - Préservation de l'environnement

Actions : Analyse et traitement des eaux usées - Gestion des risques de santé et d'hygiène - Gestion des déchets - Rejets conformes aux recommandations de l'OMS

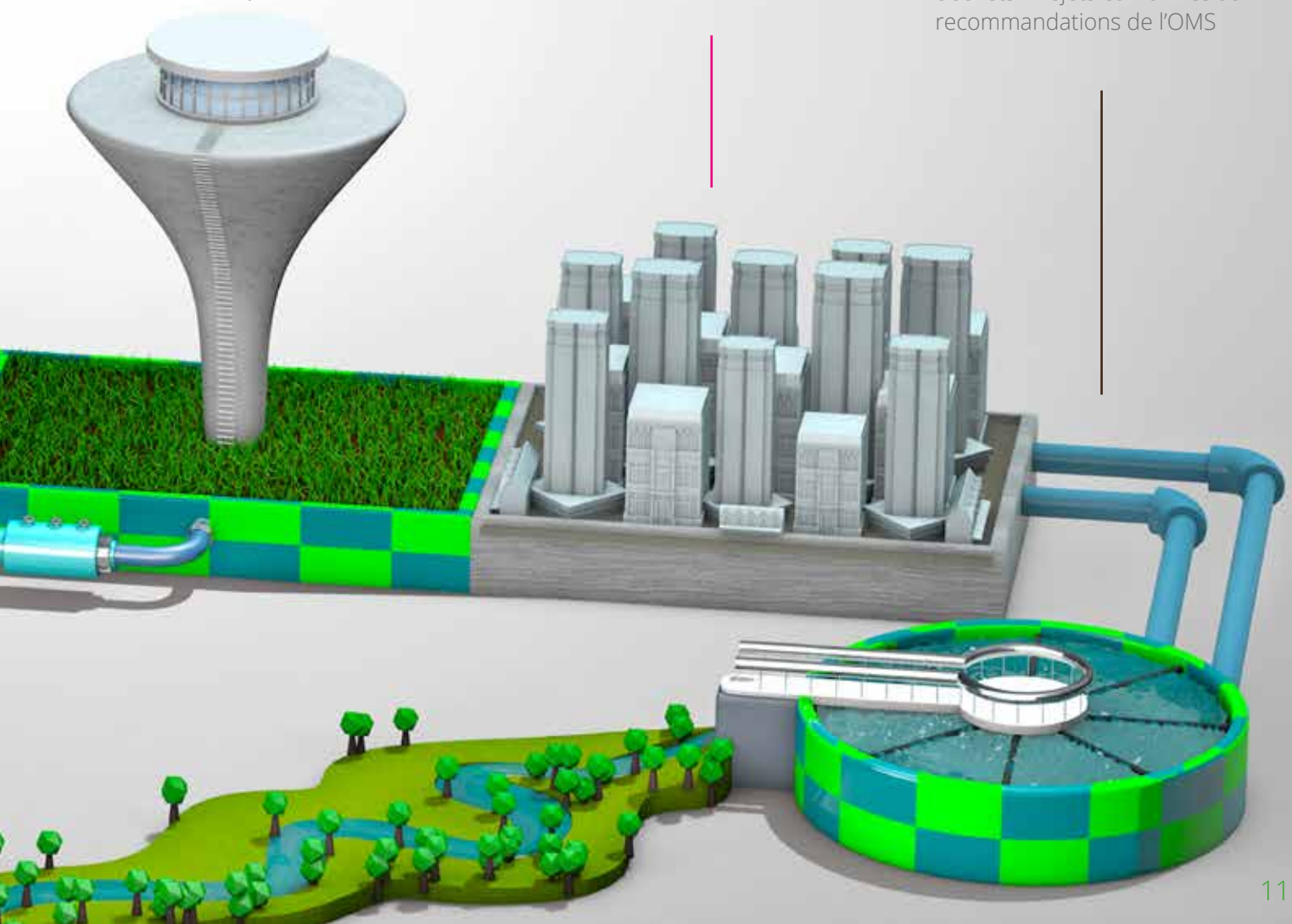

3.1 | PRODUCTION DE L'EAU POTABLE

Millions de m³
208 815
Production d'eau potable 2014

Captage de l'eau

La première étape est de capter la ressource en eau brute, présente dans la nature sous forme souterraine (nappes aquifères) ou en surface (fleuve, rivière, lac, barrage, etc.). La disponibilité de cette ressource évolue principalement selon le régime pluviométrique de la Côte d'Ivoire.

Chaque année un plan de pompage est conçu et réalisé par des pompages journaliers tenant compte de la demande en eau potable des populations à desservir.

Les pompages sont faits selon un cycle composé d'un temps de pompage et d'un temps d'arrêt. La période journalière de pompage varie entre 18 h et 23h, selon les ouvrages et les zones d'exploitation.

Contrôle de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau potable obtenue est une exigence de santé publique. L'eau produite fait l'objet de contrôles de qualité, renouvelés plusieurs fois en phase de production. Ces contrôles seront répétés sur tout le réseau, jusqu'au robinet du consommateur.

Pour mieux exercer cette mission, la SODECI s'est dotée d'un laboratoire de qualité de l'eau, qui est soumise à des contrôles réguliers de l'Etat (planifiés ou inopinés).

Traitement de l'eau

L'eau potable est une eau traitée, rendue propre aux besoins de la consommation. L'eau potable produite par la SODECI répond aux caractéristiques physico-chimiques et microbiologiques recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Dès le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, la SODECI analyse sa qualité biologique et physico-chimique. Le traitement est adapté en fonction des caractéristiques de l'eau brute pompée.

Les eaux souterraines sont en général de bonne qualité physiologique et organoleptique, ayant été naturellement filtrée avant de rejoindre la nappe aquifère. Elles sont désinfectées pour éliminer les agents pathogènes.

Le traitement de l'eau de surface est plus complexe. En ruisselant vers le réservoir naturel ou artificiel où elles seront pompées, les eaux de pluie se chargent d'éléments indésirables, d'origine naturelle ou de pollution humaine. Ils peuvent nuire à la santé des consommateurs. Un processus technique est alors mis en œuvre : utilisation d'intrants chimiques, filtration, désinfection.

L'eau est ensuite mise à l'équilibre calco-carbonique pour ramener son taux d'acidité ou d'alcalinité (potentiel hydrogène -pH) à un niveau conforme. Des traitements suivront, pour mettre à niveau des éléments tels que l'odeur, le taux de fer ou de magnésium.

Enjeux du développement durable identifiés :

Plusieurs enjeux de développement durable ont été relevés dans la phase de production.

L'enjeu démographique est une réalité qui renforce les préoccupations de continuité de service et de satisfaction des populations. Aux besoins actuels s'ajoutent les besoins futurs. L'évolution de l'usage des terres et de l'urbanisation peut modifier les bassins versants et l'écoulement des eaux de surface, altérer les champs captants et réduire le rechargement des nappes souterraines.

Le changement climatique peut modifier le régime des pluies et la disponibilité de l'eau brute. Il incite aussi à l'efficacité énergétique des installations de production, pour en réduire l'intensité énergétique et l'empreinte carbone.

La qualité de l'eau brute est un enjeu de santé publique et un enjeu économique. Les eaux de surface font l'objet de pollution humaine, selon le comportement des populations et des opérateurs économiques cohabitant sur les bassins versants. Pour garantir une eau propre à la consommation, la SODECI peut voir ses coûts de traitement augmenter.

Vient enfin la prise en compte des communautés locales. Aux abords des sites de production, Il s'agit de favoriser l'ancrage territorial de la SODECI et de contribuer au développement local. Sur les bassins versants et les champs captants, une démarche concertée permettra de préserver la ressource en eau, en quantité et en qualité, pour les besoins de chaque génération.

3.2 | TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Le transport et la distribution de l'eau potable acheminent l'eau des sites de traitements aux compteurs des consommateurs.

A quelques exceptions près, ce réseau est enterré, afin de réduire les risques de rupture et de pollution. Il est émaillé de châteaux d'eau généralement placés sur des sommets géographiques pour relever le niveau d'eau. L'eau est acheminée vers l'abonné soit de façon gravitaire en utilisant la pente naturelle du terrain, soit par la force cinétique créée par les châteaux d'eau ou par les électropompes de refoulement.

993 953

branchements domestiques et entreprises

Enjeux du développement durable identifiés :

Un premier enjeu majeur est celui de l'accès à l'eau potable ; la desserte des consommateurs dépend de l'existence du réseau. Il inclue la continuité de service, le réseau ne devant pas être compromis par des accidents ou saturé par une demande supérieure à ses capacités.

Un second enjeu est l'efficience du réseau. Sa conception doit rechercher une efficacité énergétique pour réduire sa consommation d'énergie par volume d'eau transportée. Son intégrité doit être préservée pour éviter toute altération qui se traduirait par une fuite et la perte de la ressource.

Autre enjeu primordial, la fraude : pour éviter toute contamination de l'eau lors de puisages anarchiques, pour ne pas gaspiller la ressource en eau et s'assurer que le plus grand nombre y ait accès. La fraude prive l'État de ses capacités d'investissement dans le secteur, elle altère la qualité du service rendu aux consommateurs loyaux et ralentit l'accès des consommateurs futurs.

3.3 | ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement collecte les eaux usées issues de la consommation d'eau potable des foyers et des entreprises. Ce réseau de transport est étanche et principalement enterré. Le système d'assainissement liquide de la ville d'Abidjan comporte :

- 1 réseau de collecte des eaux usées;
- des postes de relevage qui relèvent les niveaux d'eau par des pompes pour en assurer l'écoulement avec la force gravitaire;
- 1 station de prétraitement mécanique «Koumassi Digue» qui sépare des déchets solides et de la graisse du reste de l'effluent;
- 1 émissaire qui désodorise l'effluent venant de Koumassi Digue et le rejette en haute mer.

Des agents d'entretien sont chargés de son fonctionnement. Des analyses sont conduites pour surveiller la qualité des eaux et détecter tout élément dangereux rejeté par les utilisateurs. Au bout du réseau se situe la station de Koumassi Digue, où se fera l'ultime traitement des eaux usées avant leur rejet en milieu naturel.

Le réseau d'assainissement des eaux pluviales collecte les eaux de pluie depuis les regards-avaloirs situés en bord de route, pour les acheminer vers des canalisations enterrées, des canaux à ciel ouvert, des bassins d'orages et de retenues, jusqu'à leur rejet en milieu naturel. Les agents sont chargés de l'exploitation et de l'entretien du réseau.

Enjeux du développement durable identifiés :

Le premier enjeu identifié vise la santé et la sécurité des populations : l'évacuation des eaux usées empêche la prolifération de maladies et le drainage des eaux pluviales réduit les risques d'inondation.

Un second enjeu est la préservation de l'environnement. Le rejet des eaux traitées doit être conforme aux recommandations de l'OMS; les autres déchets solides ou liquides doivent être acheminés vers des lieux dédiés. Le réseau et son exploitation doivent être efficients pour réduire la consommation de ressources et l'émission de gaz à effets de serre.

Un comportement de consommation durable doit être promu vers tous, pour que des éléments dangereux ou inappropriés ne soient pas jetés dans les réseaux d'assainissement. Cette sensibilisation doit être étendue aux populations vivant aux abords du réseau, pour qu'elles n'altèrent pas sa fonctionnalité, au risque de conséquences pouvant être désastreuses, notamment en saison des pluies.

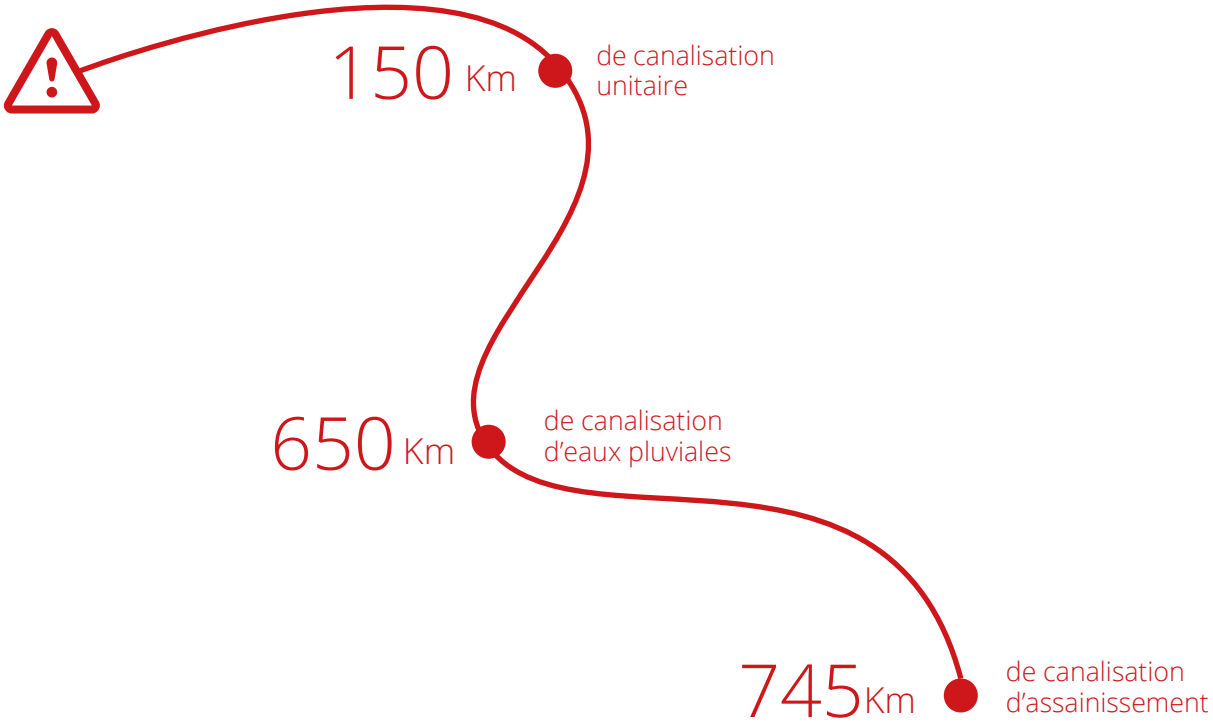

3.4 PRISE EN COMPTE DES CONSOMMATEURS

Les services techniques et commerciaux ont pour mission la satisfaction des exigences des consommateurs. La demande des consommateurs peut porter sur un branchement pour raccordement au réseau d'eau potable et/ou d'assainissement, l'abonnement au réseau ou sa résiliation, les modifications et mutations.

Les services commerciaux disposent d'un réseau d'agences et d'un système de gestion informatique moderne destinés à l'accueil des consommateurs, au recueil et au suivi de leurs préoccupations, à la gestion de la relation administrative et financière.

Ce dispositif comporte un centre d'appel téléphonique 24/24 heures et 7/7 jours, aux standards internationaux. Il est complété par un dispositif de paiement des factures par réseau bancaire ou téléphonie mobile.

Les services techniques interviennent pour réaliser les raccordements au réseau d'eau potable, relever les compteurs, distribuer les factures et autres documents auprès des consommateurs. Ils disposent d'une flotte de véhicules pour exécuter ces travaux

Enjeux du développement durable identifiés :

Délégataire d'une mission de service public, l'enjeu majeur est la prise en compte des consommateurs, question centrale de la norme ISO 26000. Il s'agit pour la SODECI de faciliter l'accès au service essentiel de l'eau potable, d'assurer la meilleure gestion des attentes des consommateurs, de les engager dans une consommation durable.

Le réseau de centres d'accueil déployé à cet effet implique un autre enjeu : y maîtriser la consommation d'énergie et de ressources, mieux gérer les consommables et prendre en compte les déchets qui y sont produits.

Les actions conduites sur le terrain au profit des consommateurs sont réalisées par des agents ayant des véhicules ou des motos d'intervention. La réduction des risques d'accidents est un enjeu de santé et de sécurité des collaborateurs de la SODECI, et la consommation de leurs véhicules un enjeu de préservation des ressources et de l'environnement.

4 GOUVERNANCE DU SECTEUR

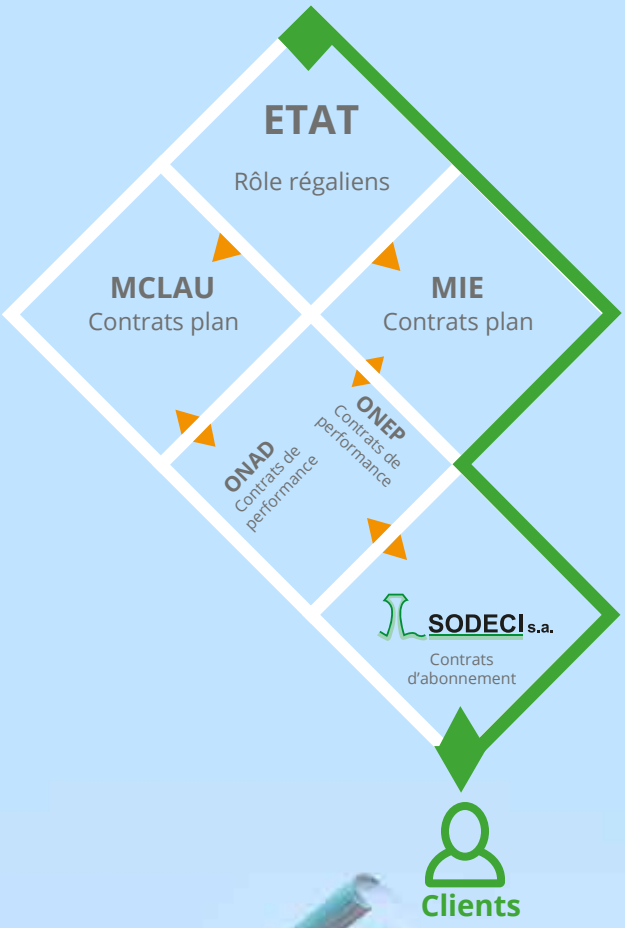

4.1 | ÉVOLUTION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET DU RÔLE DE LA SODECI

De 1959 à 1972, la mission de la SODECI portait sur un contrat de concession pour le développement du secteur de l'eau potable dans la ville d'Abidjan : développement de points de forage, maîtrise de la qualité de l'eau potable, extension du réseau de transport et de distribution, installation de compteurs auprès des consommateurs. Ses performances dans la mobilisation de financements privés internationaux et ivoiriens, le développement des compétences locales par le recrutement de collaborateurs ivoiriens lui ont conféré une forte confiance de l'Etat ivoirien.

En 1973, l'Etat a initié le programme national de l'hydraulique pour développer le secteur de l'eau potable en Côte d'Ivoire. La SODECI s'est vue accorder, en plus de la ville d'Abidjan, un contrat d'affermage pour les villes de l'intérieur du pays. Sa mission était de contribuer au développement rapide de l'accès à l'eau potable sur le territoire, incluant la mise en œuvre d'une politique sociale de subvention du raccordement au réseau et un tarif unique sur l'ensemble du territoire national. Elle intégrera cette mission de service public national au cœur de sa culture d'entreprise.

La gouvernance du secteur reposait alors sur 3 structures :

- Le ministère de l'Economie et des Finances qui créera un fonds national de l'hydraulique pour: recueillir une taxe intégrée assise sur le prix de l'eau, contracter des emprunts, financer le programme et le service de la dette ;
- Le ministère du Plan, puis celui des Travaux publics et de l'urbanisme, qui prendra en charge les investissement des équipements d'alimentation en eau ;
- La SODECI qui sera chargée de l'exploitation et de l'entretien du réseau et de la distribution de l'eau potable.

En 1987, au terme du contrat d'affermage de la SODECI, un nouveau cadre institutionnel et contractuel est mis en œuvre. L'Etat conclut avec elle un nouveau contrat d'une durée de 20 ans, excluant les puits et forages villageois. Le monopole urbain de la SODECI est maintenu au regard de ses performances, de la nécessité de développer l'autofinancement du secteur tout en réduisant le tarif de l'eau.

Le cadre institutionnel est modifié. Le Ministère des Travaux publics assurera le suivi de la réglementation, le contrôle de la qualité de l'eau et des services fournis par la SODECI. Le ministère des finances créera le fonds national de l'eau, chargé de la dette liée aux réseaux d'eau et d'assainissement, de la collecte des taxes sur l'eau (via la SODECI) et de celle sur le drainage.

En 1999, la SODECI se verra attribuer un contrat d'affermage portant sur l'exploitation et l'entretien des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage de la ville d'Abidjan.

Le cadre opérationnel de la SODECI ne connaîtra pas d'évolution majeure à compter de cette période. Le cadre institutionnel sera principalement modifié avec la création de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) en 2006 puis de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) en 2012.

DATES CLÉS SODECI

1959	1973	1974	1987	1999
Création de la SODECI	Lancement du programme national de l'hydraulique	Signature du contrat d'affermage eau potable intérieur du pays	Fusion des contrats d'affermage de l'intérieur du pays et d'Abidjan	Contrat d'affermage périmètre d'assainissement

4.2 GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE

La gouvernance actuelle du secteur de l'eau potable urbaine est organisée autour de trois principaux acteurs : l'Etat de Côte d'Ivoire, l'ONEP et la SODECI.

L'Etat de Côte d'Ivoire et ses ministères de tutelle :

Principal acteur du secteur de l'eau, propriétaire du patrimoine et responsable de la politique de développement du secteur, l'Etat est d'abord représenté par le Ministère des Infrastructures Economiques. Ce dernier assure la tutelle technique dont la direction de l'hydraulique urbaine assure l'interface entre le Cabinet du Ministre et les structures sous tutelle du secteur. Cette direction oriente la stratégie de développement du secteur, ayant pour missions de définir, mettre en œuvre et suivre la politique de l'eau potable du Gouvernement.

La gouvernance du secteur fait également intervenir le Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances, en sa qualité de contrôleur économique et financier.

L'Office National de l'Eau Potable :

Créé par décret N° 2006-274 du 23 août 2006, l'ONEP est une société d'Etat ayant pour objet d'apporter à l'Etat et aux collectivités territoriales son assistance pour assurer l'accès à l'eau potable à la population nationale, ainsi qu'une meilleure gestion du patrimoine de l'Etat.

L'ONEP intervient pour planifier l'offre et la demande en eau potable nationale, assurer la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre des investissements, établir et contrôler les contrats de délégation, réguler l'intervention des délégataires, arbitrer les conflits et gérer la dette du secteur.

Elle est aussi chargée de soumettre des propositions d'ajustement des tarifs pour garantir l'équilibre financier du secteur.

4.3 GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT

L'Etat de Côte d'Ivoire et ses ministères de tutelle :

Principal acteur du secteur de l'assainissement, propriétaire des ouvrages du réseau et responsable de la politique de développement, l'Etat est représenté par le Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (MCLAU) . Au sein de ce ministère intervient la direction générale de la construction, de l'assainissement, de la maintenance et de l'architecture.

Le Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances intervient en sa qualité de contrôleur économique et financier.

L'Office National de l'Assainissement et du Drainage :

L'ONAD est une société d'Etat, créée par décret n° 2011-482 du 28 décembre 2011. Les décisions stratégiques sur le secteur de l'assainissement, l'arbitrage des conflits et la gestion de la dette du secteur sont de sa responsabilité.

Elle apporte son assistance à l'Etat et aux collectivités territoriales pour développer l'accès des populations à l'assainissement liquide et au drainage. Elle intervient pour planifier l'offre et la demande nationale, assurer la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre des investissements, établir et contrôler les contrats de délégation, réguler l'intervention des délégataires, arbitrer les conflits et gérer la dette du secteur.

L'ONAD est aussi chargé de soumettre des propositions de tarification qui garantissent l'équilibre financier du secteur.

5 GOUVERNANCE & ETHIQUE

Société anonyme avec Conseil d'administration et Direction générale

1985 Introduction en bourse à Abidjan (SDCC, BRVM - UEMOA)

2014 Entrée en vigueur de la charte d'éthique

46,07% Actionnaire principal: Eranove,

5.1 STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES DE LA SODECI

A- STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES DE LA SODECI

La SODECI est une entreprise de droit privé ivoirien introduite en bourse en 1985 et cotée à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM-UEMOA, Code SDCC). La structure de son actionnariat, au 31 décembre 2014 est représentée ci-contre.

Au côté de l'actionnaire principal, la société Eranove, sont présents les salariés de la SODECI, au travers du fonds commun de placement FCP SODECI (6,72%). L'Etat de Côte d'Ivoire est le quatrième actionnaire de référence à hauteur de 3,25% du capital.

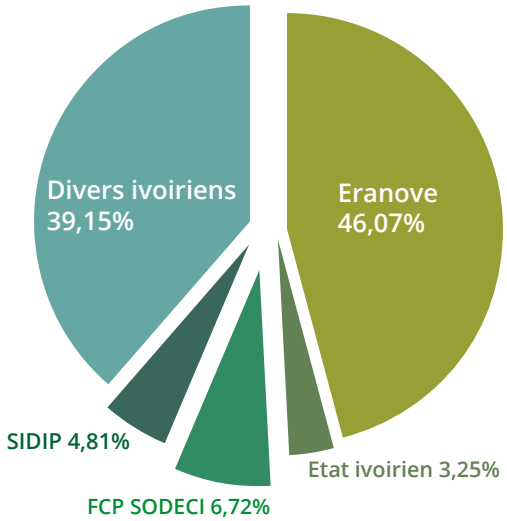

B- L'ACTIONNAIRE ERANOVE

La SODECI est une société du groupe Eranove. Le groupe Eranove (anciennement appelé Finagestion) est un acteur de premier plan dans la gestion de services publics et la production d'électricité et d'eau potable en Afrique de l'Ouest.

Le Groupe est présent en Côte d'Ivoire (SODECI, CIE, CIPREL et AWALE) depuis plusieurs décennies, au Sénégal (SDE) depuis 1996, en République démocratique du Congo via un contrat de services avec la REGIDESO depuis 2013, au Mali depuis le 18 juin 2015, par un contrat de concession avec l'Etat du Mali pour le développement de la centrale hydroélectrique de Kenié. Eranove étudie également des projets dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale.

Avec un produit des activités ordinaires de 449,8 millions d'euros en 2014, une capacité installée opérée de plus de 1130 mégawatts (MW) et une production d'eau potable de 370 millions de m3, le groupe Eranove emploie plus de 7 800 collaborateurs, dont il intègre les compétences et les savoir-faire au service de 1,3 million de clients pour l'électricité et 1,4 million pour l'eau.

Eranove est une société anonyme avec un conseil d'administration. Le groupe Eranove est présidé par M. Vincent Le Guennou (Co-CEO d'Emerging Capital Partners – ECP) et dirigé par M. Marc Albérola (Directeur Général et Administrateur d'Eranove).

Les actionnaires d'Eranove sont : ECP FII Finagestion S.à.r.l. (affilié à Emerging Capital Partners, un des premiers fonds d'investissement dédié au continent africain), des entités du groupe AXA, des investisseurs privés, des salariés et des managers du groupe.

Le modèle d'Eranove est fondé sur un management décentralisé et interculturel, encourageant la responsabilisation de ses filiales et de leurs collaborateurs, tous réunis dans un objectif commun: développer des solutions adaptées et innovantes qui contribuent à rendre accessibles, au plus grand nombre, des services essentiels à la vie, dans le respect des meilleurs standards internationaux.

La performance des filiales et le développement du capital humain sont renforcés par des démarches de certification Qualité Sécurité Environnement, des procédures et des outils développés par chacune des filiales pour identifier les meilleures pratiques. Acteur responsable, le Groupe est engagé au travers de ses filiales sur l'ensemble des enjeux de la RSO (Responsabilité sociétale des organisations) et sur les certifications qualité ISO 9001, sécurité OHSAS 18001 et environnement ISO 14001.

Les procédures et outils sont adaptés au contexte opérationnel et aux réalités de chaque société pour répondre aux spécificités du pays, de l'entreprise, à la culture et à l'impératif d'un ancrage local. Cette culture d'adaptation et de responsabilisation encourage les savoir-faire des collaborateurs, pérennise les performances et développe des solutions dans chaque contexte africain.

5.2 | GOUVERNANCE DE LA SODECI

Le conseil d'administration

Société anonyme de droit privé ivoirien, l'organe supérieur de gouvernance de la SODECI est son conseil d'administration, composé de 11 membres. En 2014, son président est Monsieur AHOUNE Firmin. Il assure la liaison avec le conseil d'administration et les actionnaires de la société, en concertation avec la direction générale.

Ce conseil se réunit régulièrement pour statuer sur les orientations stratégiques de l'entreprise. Le conseil d'administration comporte en son sein une diversité de compétences, techniques, stratégiques et managériales qui garantit aux actionnaires l'objectivité des missions qui lui sont assignées.

Dans son rôle de Président du conseil d'administration, Monsieur AHOUNE est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du conseil. Il organise et dirige ses travaux et veille au fonctionnement efficace des organes sociaux, dans le respect des principes de bonne gouvernance. Il veille à ce que les administrateurs disposent en temps utile et sous une forme claire des informations nécessaires à l'exercice de leurs mandats.

La direction générale

La direction générale est le second organe de gouvernance de l'entreprise. Sous la responsabilité du conseil d'administration, le directeur général, Monsieur EBAH Basile, assure et dirige l'exécutif de l'entreprise, qu'il représente en toute circonstance dans ses rapports avec les tiers.

Le directeur général est aidé dans sa tâche par une direction générale des opérations représentée par M. GUIVARCH Hervé, un secrétariat général représenté par Monsieur KOUADIO Amani, trois directions générales adjointes - Exploitation, Technique et Gestion financière - représentées respectivement par Messieurs DA CRUZ Dominique, YOBOUET Descord, et AKELE Jocelyn.

Le Comité de Direction Générale (CoDG) de la SODECI soutient collectivement la démarche RSE de l'entreprise, pour que celle-ci se diffuse largement chez les parties prenantes.

5.3 | LES PRINCIPES ET VALEURS ÉTHIQUES DE LA SODECI

La SODECI s'est dotée d'une Charte d'Ethique en 2014. Celle-ci s'articule autour de valeurs et principes identifiés par l'ensemble de ses collaborateurs. Affichée dans toutes les agences et structures de la SODECI, cette charte fait l'objet de sensibilisation et de formations, afin que chaque collaborateur s'approprie les valeurs communes qui fondent la singularité de la société.

Pour développer et consolider continuellement la culture de l'éthique au sein de l'entreprise, la SODECI a institué une gouvernance de l'éthique par la création d'un comité d'éthique. Ce comité est chargé d'assister et superviser la mise en œuvre des procédures et référentiels. Il veille au respect des valeurs fondatrices de la charte. Il est chargé de faire vivre la charte éthique, de l'intégrer dans la vision de développement durable de l'entreprise, d'identifier et de mettre en application des dispositifs de surveillance nécessaires au management des risques contraires à l'éthique de l'entreprise.

Des formations éthiques et la présentation de la charte sont régulièrement réalisées par le management de l'entreprise afin que cette charte soit une réalité dans les comportements et les processus de création des valeurs de l'entreprise.

SODECI s.a.

NOTRE CHARTE D'ETHIQUE

CERTIFIÉE SINCÈRE

PREAMBULE

La Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI) dont le siège social sis 1 avenue Christiani, Treichville, 01 BP 1843 Abidjan 01, est une société privée de service public liée à l' Etat de Côte d'Ivoire par un contrat d'affermage du service de distribution publique urbaine d'eau potable sur l'ensemble du territoire national et par un contrat d'affermage pour l'entretien et l'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage de la ville d'Abidjan. Pour promouvoir les bonnes pratiques, la SODECI a décidé de se doter d'une charte d'Ethique qui définit clairement le comportement que l'on attend de chaque collaborateur dans l'exercice de sa fonction. La présente charte d'éthique qui comporte douze (12) principes et valeurs s'appuie sur les lois et règlements, notamment, ceux régissant le secteur de l'eau potable et de l'assainissement et constitue un repère pour chaque collaborateur.

PRINCIPES ET VALEURS

1. RESPECT DE LA LÉGALITÉ
Chaque collaborateur s'engage à :
- agir dans la légalité en toutes circonstances ;
- respecter le règlement intérieur et les procédures internes.

2. INTÉGRITÉ
Chaque collaborateur s'engage à :
- exécuter ses tâches avec honnêteté et dans la transparence ;
- s'interdire de s'approprier, vendre ou faire un usage détourné des biens et services de l'entreprise.

3. LUTTE CONTRE LA FRAUDE
Chaque collaborateur s'engage à :
- s'abstenir de frauder ou de se rendre complice de fraude ;
- signaler toute fraude dont il a connaissance.

4. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
Chaque collaborateur s'engage à :
- refuser toute proposition financière ou matérielle d'un fournisseur ou d'un client ;
- s'interdire de tirer un avantage personnel d'une prestation.

5. PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT
Chaque collaborateur s'engage à :
- s'abstenir d'exercer une autre activité professionnelle au détriment de l'entreprise ;
- s'interdire de détenir des intérêts chez un concurrent ou un fournisseur.

6. RESPECT DE LA PERSONNE
Chaque collaborateur s'engage à :
- accorder respect et considération à tout membre du personnel ;
- s'interdire toute forme de discrimination et de harcèlement.

7. RESPECT DES CLIENTS ET FOURNISSEURS
Chaque collaborateur s'engage à :
- servir le client avec professionnalisme ;
- faire preuve de courtoisie et d'impartialité à l'égard des clients et des fournisseurs.

8. DISTINCTION, CADEAUX ET INVITATIONS
Chaque collaborateur s'engage à :
- refuser en dehors du cadre règlementaire défini, tout cadeau, distinction ou invitation à une cérémonie ;
- éviter d'offrir un cadeau à un partenaire en dehors du cadre règlementaire défini.

9. ACTIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE
La SODECI s'engage à :
- préserver l'environnement et mener des actions citoyennes en faveur des populations ;
- promouvoir un comportement éco-citoyen au sein de l'entreprise.

10. QUALITÉ DES PRODUITS ET SERVICES
La SODECI s'engage à :
- fournir des produits et services de qualité aux clients ;
- apporter une amélioration continue à ses produits.

11. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
La SODECI s'engage à :
- améliorer le professionnalisme de ses collaborateurs ;
- favoriser le renforcement des capacités de ses collaborateurs.

12. RECONNAISSANCE DU MÉRITE
La SODECI s'engage à :
- promouvoir l'excellence en reconnaissant les mérites individuels et collectifs;
- faire preuve d'équité dans les promotions et les avancements.

MISE EN ŒUVRE

Chaque collaborateur s'engage à appliquer les principes et les valeurs de la présente charte d'éthique. Un comité d'éthique est mis en place pour assister et conseiller les collaborateurs sur toutes les questions relatives à notre charte d'éthique.

Fait à Abidjan, le 11 Décembre 2014

Basile EBAH Directeur Général SODECI	FOFANA Brihima Président du Comité d'Ethique	ODRE Evariste Daniel Secrétaire Général SYNASOD Représentant des Syndicats	Eugène KRA Expert Ethicien / Déontologue

6 MODÈLE MANAGÉRIAL DÉMARCHE QSE ET RSO

- Politique de décentralisation et de responsabilisation
- Stratégie de management interculturel et solidaire
- Charte de politique managériale

Certification QSE Production - Abidjan

100%

6.1 MODÈLE MANAGÉRIAL DE LA SODECI

Le modèle de management de la SODECI et son engagement en faveur du développement durable s'appuie sur la vision d'un devancier : Monsieur Marcel Zadi Kessy, premier Directeur Général ivoirien nommé en 1975, Président Directeur Général de 1985 à 2002, puis Président du Conseil d'Administration jusqu'en 2011.

Cette vision managériale, poursuivie et dynamisée par ses successeurs, allie la culture africaine aux outils de management modernes comme atouts pour l'entreprise africaine moderne. Elle repose sur un esprit communautaire et solidaire, sur la réalisation d'actions sociales au profit des collaborateurs de la SODECI et de leurs familles. Elle crée un engagement réciproque de performance, véritable contrat de confiance. Elle comporte un cadre de dialogue permanent associant les syndicats à la stratégie globale de la société .

Les collaborateurs de la SODECI peuvent considérer leur entreprise comme une seconde famille et s'engager dans un effort collectif pour contribuer à développer l'accès au service public de distribution de l'eau potable et d'assainissement. Le dialogue et la formation sont permanents pour encourager l'engagement et la discipline des collaborateurs, mettre en œuvre des instructions et procédures de travail clairement expliquées, convaincantes et acceptées par tous.

Les tissus économiques régionaux locaux et leurs particularités sont intégrés dans la politique de développement de la SODECI. Son implantation territoriale se matérialise par un maillage régional couvrant l'ensemble du pays.

Les secteurs, structures chargées de la gestion clientèle au quotidien, observent une séparation des fonctions commerciales, administratives, techniques et gestion de stock. Ceci dans un souci de réactivité dans les actions et d'efficacité dans le traitement des informations. Ces collaborateurs dépendent hiérarchiquement des directeurs régionaux ; les objectifs sont négociés collectivement, les collaborateurs fixent les besoins, les moyens et les objectifs qui sont ensuite informatisés en tableaux de bord. Chacun est coresponsable de ce pouvoir de décision, dont la performance est mesurée par un système de suivi et de contrôle.

Cette politique de délégation de pouvoir, de responsabilisation et de dialogue permet à la SODECI de répondre aux évolutions de son secteur d'activité, et aux attentes de ses parties prenantes.

Ce modèle prend la forme d'une « charte de la politique managériale », véritable boussole vers l'excellence communiquée à tous les collaborateurs.

Charte de la politique Managériale

I
LES HOMMES
parce qu'ils sont la force vive de l'entreprise

II
L'ESPRIT DE FAMILLE
parce qu'il est le reflet de la solidarité africaine et le gage de la cohésion au sein de l'entreprise

III
LE MERITE
parce qu'il doit être reconnu et récompensé

IV
L'ESPRIT D'ENTREPRISE
parce que nous voulons être un modèle de réussite

V
L'ECOUTE
pour mieux se comprendre et mieux communiquer entre partenaires

VI
LE CLIENT
parce qu'il est notre raison d'être

VII
LA QUALITE
parce qu'elle est la condition de notre réussite

VIII
LE CONTROLE
parce qu'il assure la maitrise de notre gestion

IX
LA DECENTRALISATION
parce qu'elle nous rend efficace

X
LA DELEGATION DE POUVOIR
parce qu'il permet de partager la prise de décision à tous les niveaux

XI
LA RESPONSABILISATION
parce qu'elle libère les initiatives et renforce la compétence

XII
LA FORMATION
parce qu'elle garantit le professionnalisme et conduit à l'épanouissement du travailleur

Marcel Zadi Kessy
Président Directeur Général

SODECI

15 avril 1996: Mise en place de la charte de la politique managériale

6.2 DÉMARCHE QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

Dès sa création, la SODECI s'est fixée l'objectif d'être un acteur de référence en Afrique, pour la qualité de ses services et son expérience dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Elle fut, en août 2000, la première entreprise privée de service public en Afrique à être certifiée selon la norme de qualité ISO 9001.

Cette démarche de conformité aux meilleurs standards internationaux a été étendue en matière de santé et de sécurité, suivant la norme OSHAS 18001, puis en matière d'environnement suivant la norme ISO 14001.

Il en résulte une démarche QSE (Qualité, Sécurité, Environnement) qui témoigne un engagement à développer, produire et distribuer une eau potable de haute qualité, en assurant un comportement éthique de la part de ses collaborateurs, en garantissant la sécurité et la santé des collaborateurs, des clients, des populations environnantes et communautés, tout en contribuant à la préservation de l'environnement.

En Octobre 2014, tout son périmètre de production pour la ville d'Abidjan fut audité et son système de management QSE fut certifié conforme avec les recommandations des trois normes précitées.

Cette démarche QSE a été étendue au périmètre de l'exploitation, avec un taux de mise en œuvre du plan de 30% en 2014 et un objectif de certification en 2016. A terme, tous les métiers de l'entreprise seront engagés dans cette stratégie de certification pour mieux harmoniser ses processus et mieux mesurer sa performance au quotidien.

Périmètre production eau potable Abidjan

6.3 DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS

La contribution au développement de la Côte d'Ivoire et au bien-être de ses populations est profondément ancrée dans la culture d'entreprise de la SODECI. Les enjeux du développement ivoirien se sont accentués avec la croissance démographique et la détérioration des conditions environnementales.

Soucieuse de contribuer au développement durable de la Côte d'Ivoire, la SODECI s'est toujours inscrite dans une perspective d'amélioration de toutes ses performances : économiques, sociales, sociétales et environnementales. Sa politique sociale et managériale, son engagement auprès des consommateurs et des communautés locales, sa démarche QSE en témoignent.

Forte de son expérience de service public, la SODECI a tout d'abord capitalisé ses acquis. Depuis 2012, elle s'est engagée à les développer en une stratégie intégrée de responsabilité sociétale.

Ses actions de nature à contribuer au développement durable du secteur de l'eau ont été identifiées. Les indicateurs de performance ont été recherchés et comparés sur 3 exercices, de 2012 à 2014. Un système de management des indicateurs de responsabilité sociétale sera mis en œuvre pour le suivi et le contrôle des performances de développement durable de la SODECI.

Ses enjeux de développement durable ont fait l'objet d'une première identification le long de sa chaîne des valeurs. Il feront l'objet d'une hiérarchisation interne, avant d'être partagés avec toutes les parties prenantes. Ce dialogue permettra de les organiser en priorités, de renforcer les actions conduites et d'en préparer de nouvelles pour atteindre un niveau plus élevé de performance globale.

Ce rapport a permis de constituer un cercle d'acteurs RSO au sein de la SODECI. Des actions de formation et de sensibilisation étendront les compétences et l'intégration de la RSO dans les processus de l'entreprise.

Cet engagement porté par le Comité de Direction Générale de la SODECI, pour qu'il s'inscrive dans ses modes de gouvernance, sa politique et sa stratégie, en suivant les recommandations de la norme ISO 26000.

7 PERFORMANCES ECONOMIQUES

La SODECI est une entreprise de l'économie verte ivoirienne. Conformément à la définition du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et du Bureau International du Travail (2008), sa mission vise bien « à une amélioration du bien-être et de l'équité sociale tout en réduisant considérablement les risques de pénuries écologiques». Chaque jour la SODECI contribue à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, à un prix socialement inclusif, tout en assurant une gestion durable de la ressource en eau.

Chiffre d'affaires 2014

81,2

Milliards de Francs CFA

0,5%

Contribution au PIB ivoirien

Ratio de facturation en 2014 76,1%

Taux de recouvrement en 2014 95%

7.1 INDICATEURS TECHNIQUES

L'année 2014 a été marquée par la poursuite de la relance de l'économie ivoirienne et de l'investissement dans le secteur de l'eau potable , grâce aux efforts du gouvernement. Les résultats conjugués ont permis à la SODECI d'améliorer ses performances de services publics sur cette période.

Évolution du nombre d'abonnés :

Un enjeu premier de développement durable est de contribuer à réduire le déficit d'accès des générations présentes à l'eau potable. En 2014, 787 326 abonnés étaient raccordés au réseau d'eau potable. En hausse de 6,3% à l'échelle nationale, 3,4% à Abidjan et 9,3% à l'intérieur.

La croissance intérieure est continue, faisant déjà suite à une hausse de 7,1% en 2013. Cette hausse plus forte s'explique par le redéploiement des activités de la SODECI à l'intérieur du pays, la subvention de certains branchements et la reprise économique.

Production d'eau potable :

En 2014, la SODECI a produit 208 815 millions de mètres cube (Km3) contre 207 870 Km3 en 2013, en hausse de 945 Km3 soit 0.5 % par rapport à 2013. La production connait une légère baisse sur Abidjan en 2014 (-1,4%), après une hausse de 3,4% en 2013. Son augmentation continue à l'intérieur, en croissance de +4,4% en 2014, après une hausse de 5,3% en 2013.

Cette performance globale de la production témoigne à la fois des investissements consentis par l'État en 2013 et de la meilleure synchronisation entre les services de la SODECI. Une hausse de la production est attendue pour l'année 2015 grâce à de nouveaux investissements de l'Etat dans le site de production de Niangon II et Bonoua.

Evolution du nombre d'abonnés eau potable 2012 - 2014 :

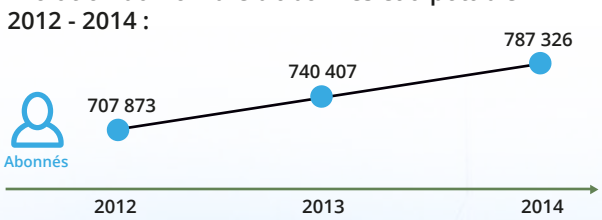

Evolution de la production d'eau potable 2012 - 2014 :

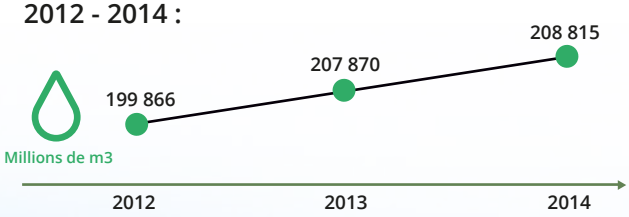

Travaux eau potable :

Ces travaux permettent à la SODECI de contribuer à améliorer le taux d'accès à l'eau potable. Chaque année, elle propose à la tutelle un dossier d'études, pour la mise à niveau d'unités de production présentant des insuffisances, ainsi que pour l'alimentation en eau potable des communautés exposées aux risques liés à la consommation d'eau impure.

Elle réalise aussi des travaux sur le fonds de développement de l'eau potable sur commande de la tutelle. Elle participe aux appels d'offres organisés par les bailleurs de fonds pour des travaux d'eau, ainsi qu'à des travaux d'entreprise lorsqu'elle est adjudicataire de lots après dépouillement des offres.

La tendance pour l'activité travaux à la SODECI est à la hausse. Les ressources générées participent au développement de l'entreprise par le poids de leur apport au niveau de ses résultats.

Pour que ce développement soit durable, une réorganisation de la direction chargée des travaux a été opérée, avec le dimensionnement des moyens humains par rapport aux objectifs de résultat, et le dimensionnement des moyens de travail par rapport aux exigences de sécurité et de délais.

Travaux assainissement

Des travaux d'assainissement sont réalisés chaque année sur le fonds de la contribution développement assainissement (CDA), pour canaliser des zones non encore assainies, réparer ou réhabiliter des ouvrages existants présentant un dysfonctionnement.

L'occupation des servitudes rend difficile et parfois impossible l'accès aux réseaux d'assainissement pour travaux. Il en résulte des nuisances causées à la population par des débordements des réseaux et des inondations de rues ou d'habitations. L'amélioration des conditions de travaux de la SODECI sur le secteur de l'assainissement fait l'objet de nombreuses sessions de sensibilisation des populations pour réduire les risques ainsi encourus.

Le tableau ci-après indique les chiffres d'affaires travaux réalisés à mi-exercice de 2012 à 2014 :

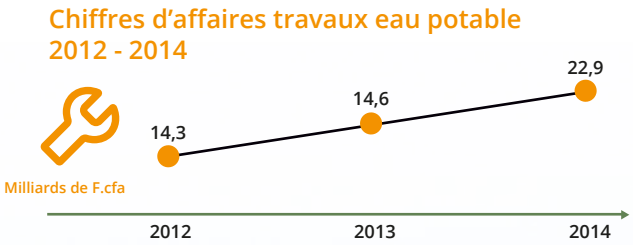

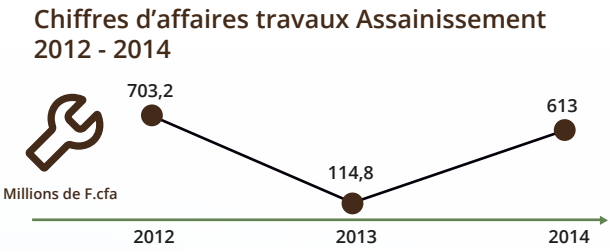

7.2 INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Le sous-secteur de l'Hydraulique Urbaine de Côte d'Ivoire est structuré depuis 1973 pour assurer son équilibre financier. Plusieurs principes le régissent:

- l'autonomie financière, à savoir que les charges d'exploitation liées au secteur doivent être supportées par les recettes de vente d'eau, sans recours à d'autres ressources de l'Etat ;
- l'unicité du prix de vente de l'eau sur tout le territoire national, le prix de l'eau étant fixé par décret pris en Conseil des Ministres après consultation des parties prenantes .

La SODECI est chargée de la facturation et du recouvrement des factures d'eau, et des taxes collectées à l'occasion de la facturation des consommateurs. Les taxes sont reversés à l'Etat pour financer le développement du secteur. La rémunération de la SODECI résulte d'une formule forfaitaire indexée au volume d'eau vendu et encaissé sur les ventes aux clients.

Ratio de facturation et de recouvrement

Les ratios de facturation et de recouvrement sont importants pour assurer la durabilité économique du secteur et de la SODECI : ils contribuent à l'équilibre économique, au financement de son développement et au maintien d'un tarif unique sur tout le territoire.

Au terme de la crise sociopolitique traversée par la Côte d'Ivoire, l'un des premiers défis fut d'améliorer le taux de facturation et de recouvrement.

Les efforts mis en œuvre ont permis d'atteindre un ratio de facturation de 76,1% en 2014. Ces résultats sont aussi le fruit de la lutte contre la fraude et les pertes sur le réseau.

Le taux de recouvrement a atteint 95% en 2014,

Des outils d'exploitation au service de la performance

La modernisation des outils de production est un gage de compétitivité des entreprises. Elle améliore leurs performances techniques et économiques. Pour exemple, le taux de facturation est une priorité stratégique de la SODECI : l'entreprise a investi et innové en mettant à disposition de ses collaborateurs des outils de travail pour produire de meilleurs résultats.

Des outils tels que le terminal de saisie portable fiabilise et accélère le relevé des index, une technologie est en déploiement dans toute l'entreprise au vu des performances. Un logiciel de gestion à la clientèle a été déployé par la direction des systèmes d'information pour améliorer les services rendus aux consommateurs. La SODECI s'est dotée d'engins motorisés à 2 et 4 roues pour faciliter la mobilité des collaborateurs et améliorer le temps d'intervention.

76,1%
Ratio de facturation

95%
Taux de recouvrement

Contribution au PIB de l'économie ivoirienne

Le chiffre d'affaires de la SODECI à fin décembre 2014 s'établit à 81,230 milliards de francs FCFA, contre 76,744 milliards de francs FCFA, en hausse de 6 % par rapport à 2013, pour un résultat net de 3,117 milliards de francs CFA.

Le chiffre d'affaires eau potable à fin décembre 2014 s'établit à 46,165 milliards de francs FCFA, dont :

- **8,9 milliards de francs CFA, soit 19% du total des ventes sont reversés à l'Etat pour rémunérer le secteur de l'eau ;**
- **1,797 milliards de francs CFA, soit 4% du total des vente, sont reversés à l'Etat au tritre de la redevance).**

Chiffres d'affaires 2012 - 2014

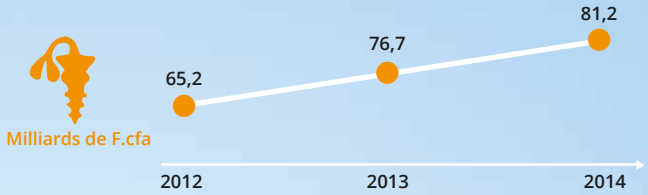

46 Mds
Chiffre d'affaires eau potable 2014

8,9 Mds
Reversés à l'Etat pour rémunérer le secteur de l'eau potable

1,79 Mds
reversés à l'Etat au titre de la redevance

SODECI s.a.

Une Société du Groupe ERANOVE

8 PERFORMANCES SOCIALES

Les collaborateurs de la SODECI sont au cœur de leur entreprise. Son modèle social, hérité de la vision de Monsieur Marcel Zadi Kessy, son premier manager de 1975 à 2011, allie la solidarité africaine à une ingénierie juridique et financière qui favorise l'inclusion des collaborateurs dans l'entreprise, leurs protections sociales et celles de leurs familles. Cet ensemble est complété par l'application de référentiels internationaux du travail prenant en compte la formation, la santé et la sécurité des collaborateurs.

2152
collaborateurs

91%
de CDI

22%
de femmes

8.1 PROFIL DES EMPLOIS ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La demande en eau potable urbaine de la Côte d'Ivoire et les travaux d'assainissement de la ville d'Abidjan favorisent la création d'emplois à la SODECI. Les exigences techniques de ces emplois nécessitent de des collaborateurs compétents, une exigence qui l'a conduit à créer un Centre des Métiers de l'Eau (CMEAU) sis à Abidjan (Yopougon) pour assurer des formations initiales et de reconversion.

A- EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR GENRE ET PAR CATÉGORIE

Évolution des effectifs

La reprise d'activité en Côte d'Ivoire et l'amélioration des services dans les zones Centres, Nord et Ouest intensifient les besoins de main-d'œuvre de toutes catégories. Les effectifs de personnel en contrat à durée déterminée et indéterminée sont passés de 1 898 emplois en 2012 à 2 152 emplois en 2014, témoin d'un recrutement en hausse de 5% en 2013 puis 7,1% en 2014.

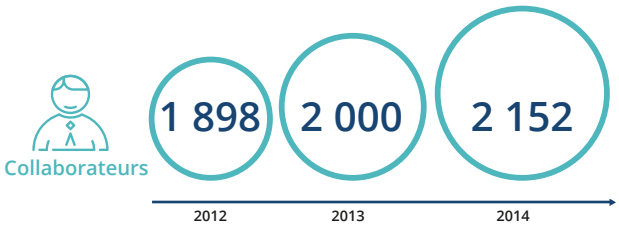

Évolution par type de contrat

Les emplois de la SODECI sont principalement des CDI. La direction générale préconise des emplois stables et durables pour ses collaborateurs, luttant contre la précarité des emplois tout en assurant leur professionnalisme. La moyenne des Contrats à Durée Déterminée (CDD) est inférieure à 9% des contrats de l'entreprise, à l'exception de l'année 2014 marqué par un fort volume de recrutement.

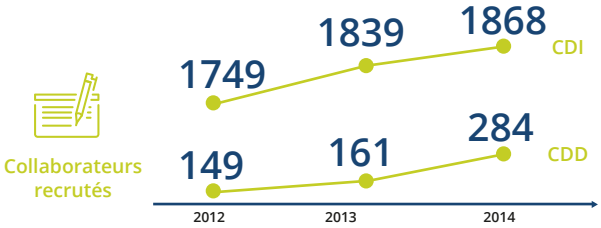

Recrutement

Le remplacement de collaborateurs pour motifs justifiés (retraite, démission, promotion, décès), et le renfort pour des projets et grands travaux fondent notre système de recrutement.

L'entreprise offre une chance égale à l'emploi pour toute personne possédant les qualifications requises pour répondre à ses besoins en personnel. Les candidats sont testés sur plusieurs dimensions, à la fois technique et psychotechnique. En plus des compétences techniques, l'accent est mis sur les compétences transversales, plus spécifiquement l'éthique et l'Intégrité.

Cette équité de traitement reste le principe de base qui régit les différents domaines de la relation de travail. L'exercice 2014 a permis de recruter 72 collaborateurs en contrats à durée indéterminée (CDI, dont 42% en remplacement et 58% en renfort).

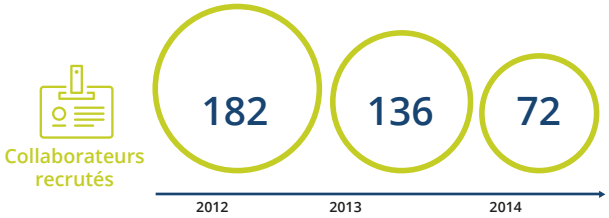

Répartition par genre

La diversité du genre est un point important de la politique managériale de la SODECI. Son effectif féminin sur la période 2012 – 2014 est stable, autour de 22% de ses collaborateurs. Un chiffre constant avec le recrutement de nouveaux collaborateurs dans le temps.

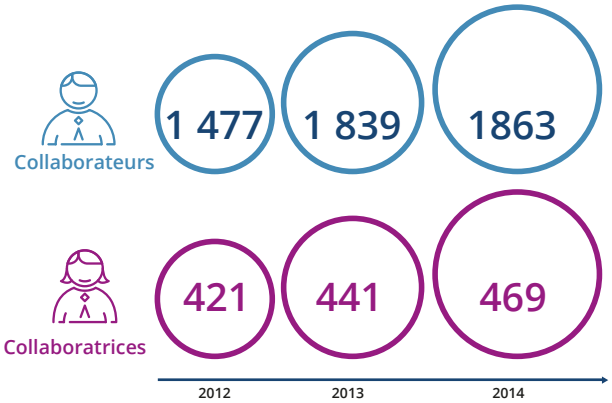

Durée du travail

La durée maximale de travail autorisée est de 8h/Jour et 40h/Semaine en Côte d'Ivoire. Au-delà, toutes les heures sont considérées comme supplémentaires si les dispositions légales et internes de validation par les hiérarchies sont respectées.

En 2014, il est noté une nette régression des heures supplémentaires, toujours en deçà des 15h supplémentaires par semaine. Des actions sont menées auprès des managers de proximité pour se conformer aux dispositions légales.

L'évolution du nombre d'heures supplémentaires sur la période 2012-2014 est représentée ci-après

Evolution des heures supplémentaires de 2012 à 2014

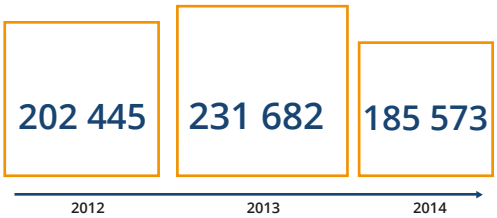

B- MODÈLE DE RÉMUNÉRATION ET D'INCITATION ET ÉGALITÉ DES CHANCES

La SODECI assure l'égalité des chances pour ses collaborateurs, afin que ses équipes soient le reflet d'une société moderne et performante.

Elle privilégie une structure de rémunération motivante, compétitive et équitable, proposant des conditions de rémunération attrayantes. La rémunération englobe le salaire et le sursalaire ainsi que des avantages sociaux, des prestations de retraite et autres composants.

L'entreprise se positionne dans son secteur d'activité comme un employeur offrant une bonne rémunération. La reconnaissance des performances de ses collaborateurs est un facteur important de leur engagement. Il permet de mieux servir ses clients, de contribuer au succès et à la stabilité de la société. Cela se traduit par un système prenant en compte le barème légal et la récompense des performances des collaborateurs.

Système de rémunération

Ce système, longuement utilisé et régulièrement réajusté selon l'évolution du marché, est basé sur des points. A chaque catégorie correspond un nombre de points qui est valorisé pour donner le salaire de base. La valeur du point est fonction du collège et permet une égalité salariale. La politique de la société est de garantir, à compétences égales, un niveau de classification et de salaire identique.

Primes, avantages et indemnités

Ils se composent pour l'essentiel de Prime de naissance - Prime de déplacement - Remboursement de frais - Encouragement (participation à des séminaires, salons internationaux, formations, sorties détentes ...) - Contrats véhicules - Couverture santé - Indemnité de logement - Prime de rentrée.

Système de motivation

Des primes exceptionnelles d'encouragement sont octroyées aux collaborateurs pour des actions professionnelles ponctuelles, accomplies sur des projets importants ou au cours de leurs activités quotidiennes.

C- FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La formation, levier de la performance

La SODECI anticipe les mutations de son secteur d'activité et identifie ses nouveaux besoins de compétence en offrant à chacun de ses collaborateurs, moteurs de sa performance depuis plus de 55 ans, les clés de leur développement professionnel. Cela passe par la formation, levier fondamental au service de son professionnalisme. Cet enjeu, inscrit comme objectif numéro 5 de sa politique et stratégie 2012 – 2014, est piloté par la direction des ressources humaines.

Plusieurs de ses collaborateurs, quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle, ont été formés dans son Centre de Métier de l'Eau (CMEAU) en 2014. Les modules ont porté pour l'essentiel sur les activités de distribution de l'eau, accueil et facturation clients.

L'offre de formation de la SODECI est structurée en 3 types :

- Formation Initiale ;
- Formation Reconversion ;
- Formation Continue.

La SODECI a accueilli 238 stagiaires en formation initiale et 67 stagiaires en formation de reconversion, soit 305 stagiaires répartis dans 6 corps de métier.

La formation de 16 collaboratrices Responsable Gestion du Personnel (RGP) et de 1 stagiaire Chef de Centre, se poursuivra jusqu'en 2015.

Les besoins identifiés dans le plan 2014 sont de 928 inscrits en formation continue. De Mars à Décembre 2014, 775 collaborateurs ont été convoqués, 697 ont été formés soit un taux d'achèvement de 75%.

La démarche compétence

La SODECI ambitionne de faire du CMEAU, un pôle d'excellence pour elle et pour la sous-région. Pour mener à bien ce projet, elle a sollicité l'expertise de Suez Environnement.

Cette ambition est née de la volonté du Groupe Eranove de développer l'excellence au sein des centres de formation de ses filiales. Pour le groupe, l'objectif est de devenir un acteur majeur de l'eau et de l'assainissement en Afrique. Il entend développer, renforcer et pérenniser des compétences pour tous ses collaborateurs dans toutes ses filiales, ceci au moyen d'une politique de formation ambitieuse. La démarche est double: servir de levier pour améliorer les performances de la SODECI, capitaliser le savoir-être et le savoir-faire pour assurer le développement du groupe à l'extérieur.

Une équipe projet, composée du chef du projet - M. Eugene Zadi - et des directeurs des ressources humaines des filiales de Eranove en Côte d'Ivoire, assure la coordination et la validation technique du projet. Des équipes de consultants internes et des groupes de travail sont impliqués pour suivre sur le terrain la mise en œuvre des décisions.

Ce projet a déjà permis de définir des périmètres métiers et emplois pour l'eau potable (4 métiers et 18 référentiels emplois) et de l'assainissement (2 métiers et 8 référentiels emplois). Son déploiement se fera en 2015 par une communication sur le projet, la formation des évaluateurs et la mise en œuvre du calendrier de terrain.

Formation continue

697 Collaborateurs formés soit 32% des effectifs.

Périmètres définis

Eau potable

4 métiers 18 référentiels emplois

Assainissement

2 métiers 8 référentiels emplois

8.2 | MÉCANISMES DE SOLIDARITÉ SOCIALE

La SODECI est convaincue que pour mobiliser efficacement ses travailleurs, il est nécessaire qu'elle soit proche d'eux. Il s'agit à cet effet de les aider à faire face aux événements heureux et malheureux de la vie et de les faire participer à l'aventure commune du développement durable de l'entreprise.

La politique sociale mise en œuvre tisse un lien de solidarité entre ses collaborateurs. Elle s'articule en plusieurs mécanismes de solidarité, de santé et de retraite. Ces engagements figurent au plus haut niveau du management de l'entreprise depuis plusieurs décennies. Ils se matérialisent par des fonds à caractère social au sein de l'entreprise qui sont une réponse aux spécificités de la culture africaine.

Aujourd'hui, ces instruments sont renforcés et se développent pour le bien-être des collaborateurs. Ils restent un modèle solidaire en Afrique.

2 Mécanismes de solidarité sociale

Prestations sociales	Mécanismes de financements sociaux
Régime d'Assurance Maladie	Fonds Commun de Placement
Fonds SIDA	Mutuelle des Agents SODECI & CIE
Assurance Maladie des Retraités	Fonds de solidarités
Retraite complémentaire	La politique de logement

A- LES PRESTATIONS SOCIALES

Le Régime d'Assurance Maladie est un dispositif d'assurance santé destiné à veiller au bien-être moral, physique, matériel et médical des collaborateurs de la SODECI. Tout collaborateur bénéficie d'une couverture médicale à un taux allant de 80 à 100% selon le type de prestations et à l'accès à un réseau de soins. Il dispose d'un système du tiers-payant qui fonctionne au moyen de bons de prise en charge ayant valeur d'ordonnance. Les frais de santé sont préfinancés par l'entreprise.

Le budget santé de la SODECI sur l'exercice 2014, en investissement et fonctionnement, a ainsi représenté plus de 752 millions de francs CFA. La SODECI dispose de 3 centres médico-sociaux et 4 infirmeries gérés par 2 médecins, 2 ambulances et 2 pharmacies.

Le Fonds SIDA est un dispositif d'assistance aux collaborateurs dépistés et atteints du VIH permettant à certains agents de bénéficier de médicaments anti-rétroviraux et de réduire la prévalence séropositive. Ce fonds est abondé par la SODECI au titre des cotisations patronales et par ses collaborateurs au titre des cotisations salariales.

L'Assurance Maladie des Retraités (ASMAR) vient en aide aux retraités ayant du mal à faire face à leurs besoins de santé. Cette initiative a été prise en 2006 par la direction générale pour lancer un élan de solidarité aux retraités. Les collaborateurs de la SODECI ont accepté de se faire prélever un montant mensuel dédié à l'ASMAR. Avec ces prélèvements, un fonds de réserve a été créé pour assurer la pérennité du système et permettre aux retraités de la SODECI de bénéficier des soins de santé dans les établissements conventionnés.

La Retraite complémentaire En plus de la retraite CNPS, les cadres de la SOEDCI bénéficient d'une retraite complémentaire qui consiste à verser à l'agent retraité une pension. Sur la période 2012-2014, la cotisation retraite complémentaire est en nette progression, à cause de l'évolution de la population de la SODECI, mais encore plus de la sensibilisation et de l'encouragement continu des collaborateurs à augmenter leurs ressources pour leur future retraite.

B- LES MÉCANISMES DE FINANCEMENTS SOCIAUX

Le Fonds Commun de Placement (FCP) associe les collaborateurs au capital de l'entreprise et leur permet d'épargner pour leur retraite. Cette épargne se fait par un prélèvement obligatoire sur le salaire de chaque employé en fonction des différents collèges. Une option de prélèvement facultatif est proposée pour ceux qui souhaitent augmenter leur épargne. Chaque année, la SODECI abonde ce fonds de 100 millions de Francs CFA depuis sa création. L'épargne constituée est rendue disponible au collaborateur à son départ en retraite.

La Mutuelle des Agents de l'Eau et de l'Électricité (MA2E) a été mise en place en 2006 pour réduire la vulnérabilité financière des agents de l'eau et de l'électricité. Elle regroupe les agents de la SODECI, de la CIE (Compagnie Ivoirienne d'Électricité) et de GS2E (le Groupement des Services de l'Eau et de l'Électricité).

Elle développe plusieurs produits de financements personnels qui permettent à l'agent d'améliorer sa capacité financière.

Le Fonds de solidarité est un mécanisme d'entraide entre les collaborateurs qui leur permet de disposer d'une aide financière lors d'événements heureux ou malheureux. Il réduit la pression communautaire lorsque ces événements sont susceptibles d'entraîner un prélèvement sur l'épargne des collaborateurs.

La politique de Logement est un dispositif facilitant l'accession des collaborateurs à la propriété de leur logement. Fin 2014, plusieurs collaborateurs sont devenus propriétaires de leurs logements. La création des cités, ZADI, NAWA et ATTOBAN aide les collaborateurs à se loger et assurer leur dignité dans la société. La SODECI, dans le cadre de la politique de logement initiée par le gouvernement, a aidé les collaborateurs à souscrire aux logements sociaux, comme elle a facilité la prise en compte de leurs dossiers auprès des sociétés immobilières.

C- LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

La SODECI a institué le projet de gestion du budget familial pour aider les collaborateurs à optimiser leurs ressources financières.

Ce projet comprend trois phases :

- le démarrage du projet (lancement et choix des formateurs) ;
- la formation des formateurs aux éléments du budget familial (épargne, cadre de vie, bilan simplifié) et évaluation ;
- la formation des collaborateurs : planning, formation et évaluation.

Pour mesurer l'efficacité du projet, les indicateurs suivants ont été retenus : le niveau d'épargne ou de remboursement MA2E, le niveau d'épargne FCP, le taux d'endettement externe des collaborateurs participants, le montant d'avances et acomptes sur salaire de ces collaborateurs, la nature du climat social de la direction régionale.

Le bilan de la direction régionale Sud-Ouest est le plus avancé avec un taux d'achèvement de 92% en décembre 2014. Tous les collaborateurs sont formés ; les agents logés sur les sites d'exploitation ont été évalués. L'évaluation est à étendre aux autres collaborateurs.

La division de la direction régionale Nord Est en deux directions régionales (Abobo et direction régionale Nord Est) a nécessité la mise à niveau et la formation de nouveaux formateurs locaux pour ces directions. La nouvelle direction régionale Nord Est présente un taux d'achèvement de 60%.

Les directions régionales Abobo, Abengourou et Yamoussoukro ont terminé la formation de leurs formateurs locaux et présentent un taux d'avancement de 55%. Elles entameront la formation de leurs agents en 2015.

8.3 SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La SODECI, responsable de ses collaborateurs et de ses unités de production, a inscrit leur sécurité au cœur de sa politique et stratégie 2012-2014. L'objectif ultime est de parvenir à un taux de zéro accident. L'engagement est, pour chaque collaborateur, une obligation morale. Pour l'atteindre, des actions ont été initiées et renforcées.

Soucieuse de faire progresser la sécurité sur les lieux de travail, la direction générale a fixé un objectif ambitieux d'amélioration des résultats de sécurité. Les agents motorisés, victimes d'accident de trafic routier, suivent des formations routières pour améliorer leur sécurité lors des déplacements professionnels. A cet effet, seront mis en place un comité de sécurité routière pour renforcer la prévention routière et un comité EPI/EPC pour toutes les instructions de travail et le choix des équipements de travail. La sensibilisation inclut le renforcement de capacité opérationnelle des CSHST. Ces actions sont menées avec l'apport appréciable des managers de proximité sur toutes les directions fonctionnelles et opérationnelles.

Toutes ces actions ont permis de réduire le taux de gravité des accidents des collaborateurs. Le Taux de gravité des accidents est passé de 1.57% à 0.16 % en 2014. Le taux de fréquence des accidents a connu une hausse de 0.18 % (8.71% en 2013 et 8.89% en 2014) que l'entreprise compte combler par des actions rigoureuses.

8.4 LE DIALOGUE SOCIAL

Chaque collaborateur a une responsabilité dans sa manière de coopérer avec les autres hiérarchies ou collègues. La Direction des ressources humaines (DCRHD) et leur hiérarchie essaient de gérer de manière professionnelle les problèmes des collaborateurs. Des solutions sont apportées chaque fois que nécessaire.

Chaque collaborateur peut proposer des initiatives pour améliorer son travail quotidien et la relation avec la clientèle. Des espaces de dialogue (réunions, revue d'activités, revue de processus, revue de Direction...) sont prévus et chaque responsable est encouragé à donner la parole aux collaborateurs. La consultation, l'information, la négociation, la concertation sont régulièrement utilisées dans le cadre du dialogue social à la SODECI.

Cadre de dialogue permanent

La direction générale développe et innove en termes d'initiatives pour favoriser un cadre de dialogue permanent. Des rencontres sont initiées chaque deux mois entre la Direction des ressources humaines et les syndicats pour aborder et traiter les questions relatives au climat social.

Ce dialogue s'inscrit dans la recherche de solutions durables pour le bien-être des salariés et la bonne marche de l'entreprise.

Instance de recours social

Les collaborateurs de la SODECI disposent d'une instance de recours social. Cette instance offre aux employés licenciés une nouvelle chance de plaider leur cause pour réintégrer l'entreprise.

Ce dispositif protège les collaborateurs de toute décision arbitraire, leur assurant un cadre de travail juste et équitable. Les collaborateurs peuvent ainsi travailler en toute sérénité.

9 PERFORMANCES SOCIÉTALES

Les métiers de la SODECI participent au développement des régions de Côte d'Ivoire et à la préservation de la santé publique. L'eau potable est la matière première la plus utilisée dans la fabrication de biens et de services. Elle est aussi un facteur de réduction des maladies hydriques et de la pauvreté. Les missions et les actions de la SODECI sont une force au service des consommateurs. Elle entend toujours améliorer sa performance pour contribuer à leur bien-être.

24h/7j A l'écoute de la clientèle

Paiements de factures par téléphonie mobile et banques

Soutien au développement des communautés locales

ABIDJAN
Taux de conformité bactériologique 100%

INTÉRIEUR
Taux de conformité bactériologique 89,5%

9.1 | ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX DE LA SODECI VERS LES CONSOMMATEURS

Le 28 juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies et ses Etats Membres, dont la Côte d'Ivoire, ont reconnu l'accès à l'eau et à l'assainissement comme un droit fondamental à même de renforcer la réduction de la pauvreté, la croissance économique et la durabilité environnementale. La SODECI s'inscrit dans cet élan de solidarité. Elle mène depuis plusieurs années, avec l'appui de partenaires au développement et de l'Etat de Côte d'Ivoire, des campagnes de branchements subventionnés aux populations défavorisées. A cela s'ajoutent les projets de branchements sociaux pour faire de l'accès à l'eau une réalité pour tous.

A- FACILITER L'ACCÈS À L'EAU POTABLE

Assurer la fourniture durant la crise ivoirienne

Durant la longue crise militaro-politique, la SODECI et les sociétés du Groupe Eranove en Côte d'Ivoire ont maintenu leurs activités sur tout le territoire, même aux temps forts de conflit.

La SODECI s'est efforcée de garantir un service public minimum pour assurer l'accès à l'eau des citoyens situés en zone Centre Nord-Ouest. Pour cela, un comité de crise a été mis en place, avec des notes de service adressées aux collaborateurs. Des techniciens et des cadres faisaient des interventions ponctuelles pour encourager les citoyens à un usage raisonnable de la ressource, pour rétablir l'accès à l'eau quand l'alimentation était interrompue, et surtout répondre aux usages sensibles tels que ceux des hôpitaux.

La réelle difficulté était de ne pouvoir exécuter pleinement la facturation et le recouvrement des règlements dus pour la consommation, ce qui s'est traduit par une exposition financière de la SODECI.

L'ensemble des dispositions prises a permis de préserver le patrimoine de l'entreprise malgré quelques incidents sur des biens, de conserver les collaborateurs qui avaient été amenés à quitter leurs zones d'affectation, et d'assurer la continuité de service.

Branchements sociaux

Il s'agit de branchements subventionnés destinés aux familles défavorisées répondant aux critères suivants : le diamètre du branchement et du compteur à installer est de 15 millimètres, le branchement sert uniquement à des fins non commerciales, le nombre de points d'eau dépendants du branchement est de trois au maximum et le branchement ne peut desservir qu'un habitat non locatif.

Le coût total d'un raccordement est de 19 500 FCFA TTC, où la valeur du branchement est égale à zéro et celle des frais de dossier à 3000 Francs CFA. L'essentiel du coût est alors une avance sur consommation de 16 500 francs CFA qui sera remboursée en cas de résiliation du contrat par le bénéficiaire, sous réserve du paiement des factures dues.

La mise en œuvre de branchements sociaux s'effectue tout d'abord grâce aux mécanismes de fonds de l'Etat et le soutien de partenaires au développement. La SODECI effectue également des campagnes en vue de faciliter l'accès au réseau par le biais de promotions.

Le nombre de branchements sociaux est passé de 10 911 à 33 681 de 2012 à 2014, soit une hausse de 68%.

Branchements sociaux réalisés

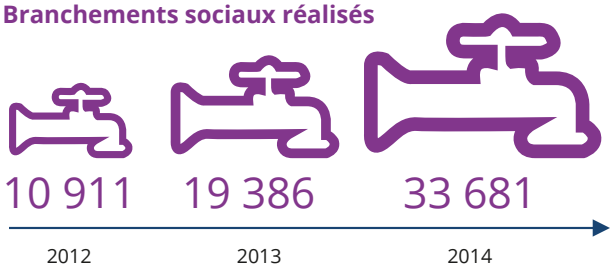

Améliorer les délais d'intervention

Plusieurs actions sont menées par la SODECI pour améliorer ses performances d'interventions auprès des consommateurs, allant au-delà des engagements de service.

Ainsi, selon les règles internes de la SODECI, une demande de branchement doit être réalisé dans un délai de 18 jours, lorsque les conditions techniques le permettent, au lieu d'un engagement de 30 jours envers l'Etat.

Lorsque le raccordement au réseau d'eau existe, une demande de mutation doit être satisfaite en 48 heures et une demande d'abonnement en moins de 72 heures, au lieu d'un engagement de 15 jours envers l'Etat.

B- GARANTIR DES EXIGENCES DE SANTÉ PUBLIQUE

Maintenir un niveau de qualité élevé

La qualité de l'eau mise à la disposition des consommateurs est un enjeu de santé publique. L'eau est un bien indispensable pour le développement socio-économique des communautés, mais sans rigueur elle peut devenir un facteur de risques sanitaires et économiques. Pour prévenir ces risques, des analyses physico-chimiques et bactériologiques sont effectuées par les agents du laboratoire qualité de la SODECI ou des laboratoires externes.

En 2014, la SODECI a atteint un taux de conformité microbiologique Abidjan et intérieur respectivement de 100% et 89,5%.

Répondre aux risques de pollution de l'eau brute

La production d'eau potable est dépendante de l'équilibre du cycle de l'eau et du milieu naturel. Les précipitations ramènent l'eau évaporée sur terre et la capacité de stockage des bassins versants assure la disponibilité de la ressource. L'autoépuration est réalisée par des services écologiques qui assurent la bonne qualité de la ressource en eau nécessaire à la production d'eau potable.

Cependant, le processus d'autoépuration peut être limité quand les pollutions organiques et minérales sont trop importantes. Une eau brute de mauvaise qualité entraine des traitements additionnels et spécifiques nécessaires à sa potabilisation. Ce sont là des coûts supplémentaires qui grèvent la performance économique de la SODECI.

Pour exemple, l'eau de la nappe d'Abidjan faisait l'objet d'une pollution organique réduite et de bonnes caractéristiques en termes de turbidité. Cependant, aux endroit des zones les plus urbanisées, il est constaté une remontée de la concentration en nitrate liée essentiellement aux activités humaines. Sur certains forages, les concentrations en nitrate sont désormais proches de 50 mg/l, seuil de potabilité de l'eau pour les nitrates.

Le tableau ci-après donne les résultats de mesures effectuées par les agents de la SODECI :

Champ captant de la nappe d'eau d'Abidjan	Concentration en Nitrates mesurée (mg/l)
NIANGON NORD	7.1
AVOCATIER	47.3
ANOKOUA KOUTE	21.7
ZONE OUEST	32.9
QUARTIER FILTISAC	48
ZONE NORD	31.4
ADJAME NORD	39.4
ZONE EST	27.3
RIVIERA CENTRE	20.5
NORD RIVIERA	9.3
ABATA	7.9

Seuil de potabilité de l'eau pour les nitrates : 50 mg/l

42

Face à cet enjeu de santé publique, la SODECI a réalisé plusieurs actions à ses frais :

- la construction de clôture autour des forages afin d'éviter l'occupation de leurs emprises ;
- la construction de margelles sur-relevées pour les forages dont les sites sont inondables par les eaux de pluie ;
- l'aménagement de réserves foncières pour la réalisation future de forages.

C- GESTION COMMERCIALE DES CONSOMMATEURS

La satisfaction des consommateurs est la résultante de la confiance accordée aux produits et services de la SODECI. En 2014, elle a poursuivi l'amélioration de ses performances auprès des consommateurs, avec une meilleure gestion de leur accueil et la mise à disposition de services financiers pour le règlement des factures.

Les modes de paiement innovants

La mise en place de nouveaux modes de paiement a permis :

- d'améliorer et recouvrer efficacement les factures avec un système moderne, sécurisé et externalisé de paiement ;
- d'offrir à la clientèle, en plus des modes existants, la possibilité d'effectuer le règlement des factures SODECI chez des partenaires télécom, et certaines banques en Côte d'Ivoire afin de réduire les longues files d'attente en période de dates limites aux guichets.

Plus généralement, des services diversifiés permettent de faciliter le règlement des factures 24h/24h.

La SODECI à l'écoute de sa clientèle.

La mise en place d'un centre de relation client répondant aux normes internationales et fonctionnant 7 j/7 et 24 h/24 h a été un défi relevé.

Il permet aujourd'hui de réceptionner et de traiter en temps réel les réclamations des clients, de piloter le processus d'amélioration du service et donc de renforcer l'intensité de la relation client.

49 614 appels ont été enregistrés en 2014 contre 47 466 en 2013, soit une évolution de 4.5%.

9.2 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ANCRAGE TERRITORIAL

En 2014, la SODECI s'est engagée dans un projet pilote auprès de la communauté de Ziminguhé (à 25 km de Daloa), abritant l'un de ses sites de production. Une convention de partenariat a été signée avec l'ONG YVEO (Yacoli Village Ecole Ouverte), en vue d'initier un modèle de développement de proximité du village.

16 juillet 2014, la SODECI organise la cérémonie de remise du plan de développement local de Zimenguhé

S'inscrivant dans la perspective du plan de développement national 2012-2015, ce projet communautaire doit permettre de promouvoir la gouvernance participative et les droits des femmes, de diversifier les revenus, de gérer de façon rationnelle les ressources individuelles et communautaires, et de faciliter l'accès aux services sociaux de base.

3 Pôles d'intervention :

- 1. Organisation et gestion de la collectivité ;
- 2. Création de richesses et gestion des revenus ;
- 3. Gestion de l'environnement et protection de la biodiversité.

8 Axes d'intervention :

- 1. Engagement et gouvernance locale,
- 2. Aménagement du territoire,
- 3. Formation à l'entrepreneuriat,
- 4. Accès au financement de micro-projet,
- 5. Gestion des ressources individuelles et communautaires,
- 6. Promotion des valeurs écologiques et citoyennes,
- 7. Salubrité et environnement,
- 8. Embellissement et entretien des infrastructures communautaires.

7 principaux résultats attendus :

- 1. Intégrer 20% des jeunes et plus de 30% des femmes dans la gouvernance du développement local;
- 2. Éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes;
- 3. Mettre 50% des jeunes et des femmes en situation d'auto-emploi ;
- 4. Former 50% des ménages au budget et cadre de vie ;
- 5. Amener le niveau minimum d'instruction jusqu'au CM2 pour tous;
- 6. Améliorer la fréquentation et l'utilisation des services de santé;
- 7. Assurer pour tous, une fourniture en eau et la couverture électrique de Ziméguhé.

9.3 | MECENAT

La SODECI a développé un dispositif d'aide pendant les périodes de crise. Au titre de l'année 2014, deux principales actions ont été conduites par la SODECI.

Grand-Lahou :

Suite aux fortes inondations qui ont frappé la ville de Grand-Lahou, entraînant le décès 5 personnes et des dégâts causés à plus de 700 habitations, la SODECI a souhaité s'engager à ses côtés.

Elle a témoigné de sa solidarité aux victimes à travers des dons en vivres et en bouteilles d'eau potable .

Virus Ebola

La crise du virus Ebola a eu des impacts négatifs sur le développement des pays touchés : baisse des recettes, ralentissement économique et perte en vie humaine. La Côte d'Ivoire a évité la propagation de la maladie sur son sol par un plan de sécurisation et de sensibilisation des Ivoiriens. La SODECI à contribué à ce plan en faisant un don de 10 millions de francs CFA au Ministère de la santé, pour soutenir son action de protection des populations.

Elle a mené plusieurs autres actions de sensibilisation, par affichage public et sur son site internet, pour informer les populations des risques que représente le virus Ebola. Elle a également insisté sur les précautions à prendre pour éviter toute contamination.

Tous unis contre la fièvre Ébola !

Un message de sensibilisation contre EBOLA au bureau de l'OMS à Abidjan

CONTAMINATION ET MESURES PRÉVENTIVES

10 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Parce que son métier est directement dépendant de l'eau, ressource environnementale par excellence, la SODECI estime qu'il est de sa responsabilité de contribuer à la protection de l'environnement et de la biodiversité. Les préoccupations environnementales et les réglementations qui les soutiennent sont un axe stratégique de sa politique de développement.

Suivi de la ressource en eau

Sensibilisation des clients à une consommation durable

Périmètre production Abidjan certifié ISO 14001

Gestion efficiente des déchets

10.1 PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

A la SODECI, l'eau est sacrée. Elle représente sa matière première principale. La disponibilité de l'eau en quantité est un gage de continuité de service. La diminution du volume des précipitations, et par conséquent celle des sources d'approvisionnement, est l'un des enjeux importants que l'entreprise suit continuellement.

La Côte d'Ivoire dispose d'une pluviométrie favorable et d'un important régime hydrique de ressources renouvelables : 91% pour les eaux de surface ; 47 % pour les eaux souterraines ; 43 % pour les eaux reparties entre les eaux de surfaces et les eaux souterraines. Toutefois il est constaté une baisse moyenne de sa pluviométrie depuis les années 1970. Le changement climatique et la déforestation, pouvant tous deux altérer le régime pluviométrique de la Côte d'Ivoire, font l'objet d'attention de la part de la SODECI.

A- PRÉLÈVEMENT DURABLE DE LA RESSOURCE

La SODECI a mis en place une politique de gestion durable de l'eau à l'échelle du pays. Plusieurs actions sont menées pour le bien des consommateurs et la sécurité de ses activités:

- maîtriser la demande en eau, qui passe par la sensibilisation et la formation des consommateurs ;
- sécuriser l'offre en eau douce et instaurer le mixte hydraulique : eau souterraine et eau de surface.

Une attention particulière est accordée au suivi de la nappe d'eau d'Abidjan, extrêmement sollicitée pour répondre au développement démographique et urbain de la capitale économique. Cette nappe d'eau s'étant sur une superficie de 1160 km2 pour une réserve d'eau permanente de l'ordre de 12 500 millions de m3. Elle est régulièrement alimentée par une pluviométrie soutenue.

Le graphique ci-après montre l'évolution de la pluviométrie et de la recharge de la nappe d'Abidjan de 1993 à 2012 :

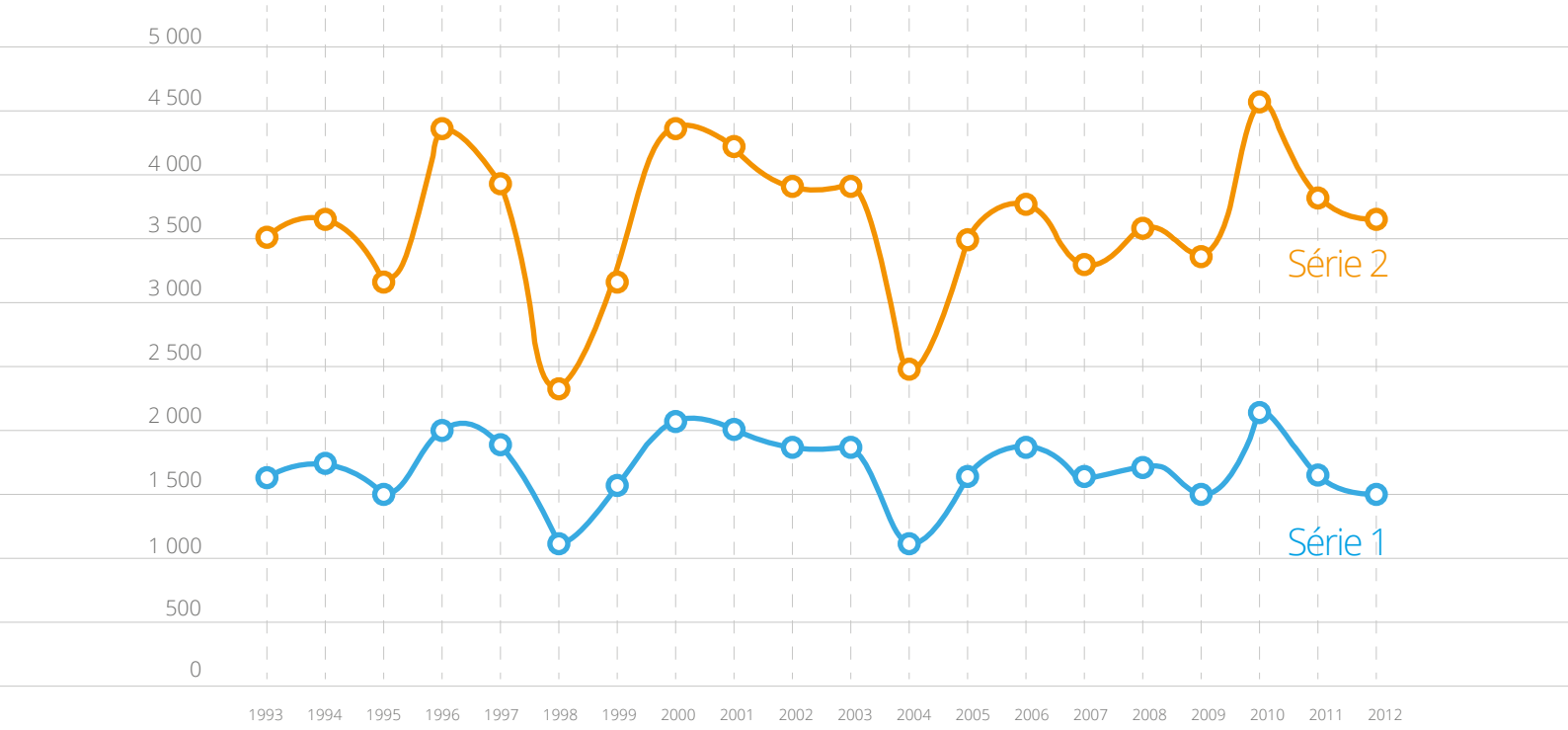

Série 1 : recharge naturelle totale annuelle (Mm3/an)

Série 2 : recharge naturelle totale annuelle (Mm3/an)

Plusieurs actions ont été prises pour préserver la nappe d'Abidjan:

1. La définition de niveaux piézométriques d'alerte et la surveillance des niveaux des forages et de la nappe. La surveillance de ces niveaux d'alerte garantit un pompage optimal pour préserver durablement la source avec des consignes de production définies;

2. La limitation du soutirage à un débit cumulé de 4,4 m3/s maintient la charge hydraulique de sécurité et protège la nappe contre toute intrusion saline par la lagune;

3. La création de nouveaux champs captant loin des anciens répartit les prélèvements sur toute la superficie de la nappe (ex : Songon et Niangon);

4. L'alimentation de la zone sud d'Abidjan à partir de la nappe de Bonoua pour respecter les limites de soutirage dans celle d'Abidjan;

5. La réalisation d'études hydrogéologiques pour surveiller l'évolution de la nappe d'Abidjan;

Le tableau ci-après indique les niveaux piézométriques d'alerte des champs captant d'Abidjan :

Champ captant	Niveau piézométrique d'alerte (NPA) en m NGCI
NIANGON NORD	+3.0 m
ZONE OUEST	+2.5 m
FILTISAC	+2.5 m
ZONE NORD	+2.5 m
ADJAME NORD	+2.5 m
ZONE EST	+2.5 m
RIVIERA CENTRE	+2.5 m
NORD RIVIERA	+2.5 m
ABATA	+2.5 m
NIANGON 2	+3.0 m
BINGERVILLE	+2.0 m

Source : SODECI - DGAT

B- RÉDUIRE LES PERTES

Le problème des pertes d'eau en réseau est une problématique commune à toutes les entreprises du secteur de l'eau potable. Les pertes techniques sont liées à la configuration du réseau. D'autres sont accidentelles, liées à des aléas sur le réseau : ruptures, fuite, etc.

Les pertes administratives ont lieu chez les consommateurs. Elles résultent de gaspillages ou de défauts dans leurs installations entraînant des fuites.

La gestion des pressions sur le réseau permet de détecter les fuites pour les réparer à temps. Des équipes de maintenance, avec l'appui du call center, réalisent des assistances 24h/24 pour intervenir au plus vite lorsque des fuites sont signalées par les consommateurs

C- FORMER ET INFORMER LES CLIENTS SUR LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Pour la SODECI, le consommateur est un partenaire. Bien informé sur la bonne gestion de sa consommation, il aide à mieux planifier la production de l'entreprise et mieux préserver la ressource.

Plusieurs outils de sensibilisations sont proposés aux consommateurs pour les aider à réaliser des économies d'eau. Des guides ont été confectionnés en vue de les accompagner dans la gestion de leur consommation. Leurs versions électroniques sont accessibles sur la page d'accueil du site internet de l'entreprise. Des affiches présentes dans les agences de la SODECI les informent sur les attitudes à adopter pour mieux suivre leur consommation et analyser leur facture. Des actions de conseil sont menées par les services commerciaux et le call center.

10.2 GESTION DES DÉCHETS

La SODECI, du fait de son statut d'industriel est un producteur de déchets. Conformément à ses engagements en faveur de la préservation de l'environnement, l'entreprise a élaboré une procédure de gestion de déchets pour mieux l'intégrer dans son processus de management de l'environnement. Cette instruction concerne tous ses sites et porte sur la prévention de la pollution à la source et la gestion efficiente des déchets.

Comme actions opérationnelles, la SODECI fait construire des parcs à déchets pour réduire leurs incidences sur l'environnement. Des entreprises de ramassage sont sélectionnées pour assurer l'enlèvement des déchets collectés et leur évacuation à la décharge publique.

Gestion des déchets de production d'eau potable

La première démarche de la SODECI pour réduire les déchets issus de la production d'eau potable est de rationaliser l'usage des réactifs qui entrent dans le traitement de l'eau, principalement la chaux qui permet de neutraliser le pH de l'eau produite. Il est continuellement réalisé des analyses sur l'eau brute pour déterminer le dosage en réactif nécessaire aux normes de conformité des paramètres physico-chimiques.

Au terme du processus de traitement, il reste des incuits dans les stations de production d'eau potable. Ces résidus ont pu être valorisés pendant une certaine période, grâce à leur vente à une société de production de craie qui a cessé ses activités lors de la crise. La SODECI les confie à de sous-traitants pour évacuation en décharge, comme elle explore de nouvelles filières de traitement pour réduire les incuits et les rejets.

Gestion des déchets en assainissement

Les stations d'assainissement sont clôturées et pourvues de coffres à ordure pour la collecte les déchets contenus dans les effluents. Des entreprises de ramassage sont sélectionnées pour assurer l'enlèvement des déchets collectés et leur évacuation à la décharge publique.

Prise en compte de la biodiversité

Les activités de la SODECI sont dépendantes de la bonne santé de la biodiversité : un écosystème de qualité donnera une eau brute de qualité. Pour ce faire, l'entreprise entend renforcer ses actions en vue de préserver la biodiversité. Par son activité d'assainissement, elle a réduit l'abattement en termes de demande biologique en oxygène et de demande chimique en oxygène des eaux usées. Elle les traite via ses stations de prétraitement et de traitement avant le retour dans le milieu naturel.

Plus généralement, la SODECI entend améliorer sa performance environnementale grâce au déploiement progressif de son système de management environnemental. Elle envisage des actions futures pour soutenir la préservation des forêts qui jouent un rôle important dans le cycle de l'eau, par leur action sur le volume et la répartition des précipitations arrivant au sol, la dynamique de l'eau dans le sol et les quantités d'eau rejetées par évapotranspiration dans l'atmosphère.

UNE VISION NOVATRICE GAGE D'UN SERVICE PUBLIC PERFORMANT

Forte d'une expérience de 50 années de mission de service public, la SODECI peut attester de l'importance capitale de l'eau et de l'assainissement pour les trois dimensions du développement durable de la Cote d'Ivoire.

Dès les années 1975, elle fut engagée par son premier manager, Marcel Zadi Kessy dans une vision africaine, humaine et solidaire de l'entreprise avec de nombreuses actions sociales et sociétales contribuant au développement durable.

Premier partenariat public privé historique de l'eau potable en Afrique subsaharienne francophone, la SODECI s'est employée à contribuer au développement de l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement de base à un coût abordable, tout en favorisant l'équilibre financier du secteur.

Sa performance est celle de ses collaborateurs, encouragés par une politique sociale novatrice et créatrice d'emplois verts, des « emplois décents qui apportent une réponse aux enjeux mondiaux du développement économique, de l'inclusion sociale et de la protection de l'environnement,».

Présente sur tout le territoire national, SODECI à la volonté d'atteindre un niveau global de performances économiques tout en étant sensible aux différents enjeux et défis mondiaux de développement durable.

C'est pourquoi elle s'est engagée depuis 2012 à mettre en œuvre une stratégie de développement durable, portée par son Conseil d'administration et sa Direction Générale, pour rendre encore plus accessible les services essentiels de l'eau potable et de l'assainissement en Côte d'Ivoire.

La SODECI est toujours prête à fournir des efforts pour assurer sa mission de service public pour le bien être durable de la population ivoirienne.

SODECI s.a.

Une Société du Groupe ERANOVE

TABLEAU DE CONCORDANCE - GLOBAL REPORTING INITIATIVE 4

MATRICE DE RECENSEMENT DES CRITÈRES DE REPORTING GRI V4

Critères N°	Dénomination du critère	Localisation rapport SODECI
Catégorie : Stratégie & analyse de développement durable		
G4-1	Déclaration du PCA et/ou DG	1
Catégorie : Profil de l'organisation		
G4-3	Nom de l'organisation	2.1
G4-4	Principales marques, produits et services	2.1
G4-5	Siège de l'organisation	2.1
G4-6	Implantation de l'organisation avec des activités de DD.	2.1
G4-7	Propriété et forme juridique de l'organisation.	2.1
G4-8	Répartition géographique du marché de l'organisation	2.1
G4-9	Taille de l'organisation	2.1
G4-10	Nombre total de salariés par type de contrat de travail et par sexe.	8.1
G4-11	Pourcentage de salariés couverts par une protection sociale	8.2
G4-13	Changements dans l'organisation au cours de la période de reporting	8.1
G4-15	Chartes, principes et autres initiatives internes appliquées	2 / 6.2 / 6.3
Catégorie : Périmètre, principes de reporting et aspects retenus		
G4-17	Structure de l' organisation / liens capitalistiques	5.1
G4-18	Principes de reporting	2.2
G4-20	Périmètres d'aspects pertinents au sein de l'organisation	3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.4
G4-21	Périmètres d'aspects pertinents en dehors de l'organisation	9.1/ 9.2
Catégorie : Mécanismes d'implication des parties prenantes		
G4-24	Liste des parties prenantes dialoguant avec l'organisation	4.2 / 4.3

Catégorie : Profil du rapport de reporting RSE		
G4-28	Période de reporting	2.2
G4-29	Date de publication du dernier rapport	2.2
G4-30	Cycle de reporting	2.2
G4-32	Prise en compte du GRI Version 4	2.2
G4-33	Mécanisme de vérification externe du rapport	
Catégorie : Mécanismes de gouvernance de l'organisation		
G4-34	Structure de gouvernance de l'organisation	5.2
G4-35	Processus de délégation des pouvoirs	5.2
G4-36	Nomination de responsables économiques, environnementaux et sociaux et leur hiérarchie directe	5.2
G4-38	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	5.2
G4-39	Fonction du président de l'instance supérieure de gouvernance dans la direction de l'organisation	5.2
G4-41	Processus de gestion et de règlements de conflits	5.2
G4-45	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans la gestion des risques	5.2
G4-46	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'examen de l'efficacité des processus de gestion des risques	5.2
Ethique et Intégrité		
G4-56	Description des valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement	5.3
G4-57	Mécanismes d'obtention de conseils sur les comportements éthiques et respectueux de la loi	5.3
ELEMENTS SPÉCIFIQUES D'INFORMATION		
Conseils sur la Description de l'approche managériale		6.1/6.2/6.3
CATÉGORIE : ÉCONOMIE		
Aspect : Performances économiques		
G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	7.1 / 7.2
G4-EC2	Implications financières, autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liées aux changements climatiques	3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.4
G4-EC3	Etendue de la couverture des régimes de retraite à prestations définies	8.2
CATÉGORIE : ENVIRONNEMENT		
DMA	Conseils sur la Description de l'Approche Managériale	10.1/10.2/
Aspect : Biodiversité		
G4-EN12	Impacts des activités sur les aires protégées ou zones riches en biodiversité en dehors des aires protégées,	10.2
CATÉGORIE : SOCIAL		
SOUS-CATÉGORIE : PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT		

Aspect : Emploi		
G4-LA1	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique.	8.1
G4-LA2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein et non aux intérimaires , ni aux salariés à temps partiel par principaux sites opérationnels	8.2
Aspect : Santé et sécurité au travail		
G4-LA5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans les Comités mixtes d'Hygiène et de Sécurité au Travail	8.3
G4-LA6	Taux et types d'accidents de travail , de maladie professionnelle, d'absentéismes, de jours de travail perdu par zone géographique et par sexe,	8.3
G4-LA7	Présence dans l'organisation des salariés exposés directement et fréquemment à des maladies spécifiques liées à leurs activités	8.3
G4-LA8	Thème de santé et de sécurité couverts par des accords formels avec les syndicats	8.3
Aspect : Formation et éducation		
G4-LA9	Nombre moyen d'heures de formation pour les salariés de l'organisation au cours de la période de reporting,par : sexe ; catégorie professionnelle	8.1
G4-LA10	Programmes de développement des compétences et formation des employés	8.1
Aspect : Diversité et égalité des chances		
G4-LA12	Composition des instances de gouvernance et répartition des salariés par groupe professionnel par âge et sexe,	8.1
SOUS-CATÉGORIE : RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS		
Aspect : Santé et sécurité des consommateurs		
G4-PR1	Pourcentage des catégories de produits et services pour lesquels les impacts sur la santé sont évalués aux fins de l'amélioration,	9.1

SODECI s.a.

Une Société du Groupe ERANOVE

Siège social : AV Christiani
RCCM : CI – Abj 1559 Abj – B 984
CC N° 01-00984 A

01 BP 1843 Abidjan 01
Tél. : (225) 21 23 30 00
Télefax : (225) 21 23 30 06
Télex : 43.398 AMURAL
www.sodeci.com

Dépannage SODECI : 175